



agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 30 JUIN 2011**

**EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS**

---

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2011**

---

## **EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS**

---

### **DELIBERATION N° 2011-11**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2011

### **DELIBERATION N° 2011-12**

RAPPORT D'ACTIVITE 2010

### **DELIBERATION N° 2011-13**

ADHESION A LA STRATEGIE NATIONALE DE LA BIODIVERSITE 2011-2020

### **DELIBERATION N° 2011-14**

TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### **DELIBERATION N° 2011-15**

AVENANT AU BAIL DE MONTPELLIER

### **DELIBERATION N° 2011-16**

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

### **DELIBERATION N° 2011-17**

AJUSTEMENT DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT  
DE L'AIDE A L'EXPLOITATION DES SYSTEMES D'AUTOSURVEILLANCE  
EN INDUSTRIE

### **DELIBERATION N° 2011-18**

REMISE GRACIEUSE DE CREANCES (Convention 2003-1669)  
SOCIETE METALTEMPLE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2011

---

DELIBERATION N° 2011-11

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2011**

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,  
délibérant valablement,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 31 mars 2011.

Pour extrait conforme  
Le Directeur général,



**Martin GUESPEREAU**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

## SEANCE DU 31 MARS 2011

---

### PROCES-VERBAL

---

Le jeudi 31 mars 2011, à 10 heures 05, le Conseil d'Administration RHÔNE-MEDITERRANEE ET CORSE s'est réuni en séance plénière au siège de l'Agence de l'Eau, sous la Présidence de M. Laurent FAYEIN, Président du Conseil d'administration.

Une liste détaillée des participants et des membres excusés figure en annexe au présent procès-verbal.

Plus de la moitié des membres étant présents ou ayant donné pouvoir (31/38), le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

En préambule, M. FAYEIN accueille en séance le nouveau Directeur Général de l'Agence, M. Martin GUESPEREAU, ainsi que les nouveaux membres du Conseil d'Administration : Mme REOCREUX (de l'AAMP Méditerranée) et MM. ROCRELLE (Président de l'APIRM), ROCHE (de la DIRECCTE Rhône-Alpes) et NEYER (de la DREAL PACA). Il indique également qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, Mme GRAVIER-BARDET deviendra Secrétaire Générale de l'Agence.

Il annonce enfin le prochain départ de MM. GIRARD et MELLIER.

### **I - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2010**

Ce document n'appelle aucun commentaire en séance.

**La délibération n° 2011-1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2010 - est adoptée à l'unanimité.**

## **II - ELECTIONS**

### **1/ A LA COMMISSION DU PROGRAMME**

M. GUESPEREAU indique qu'il s'agit, tout d'abord, de remplacer M. Gleize au titre du collège des usagers, des organisations professionnelles, des associations et personnalités qualifiées.

M. FRAGNOUD propose la candidature de M. Rocrelle.

***M. Didier ROCRELLE est élu à la Commission du programme.***

M. MELLIER précise qu'il convient également d'officialiser la représentation de l'Etat au sein de la Commission du Programme, suite à la parution du décret n° 2011-197 qui modifie la liste des représentant de l'Etat et de ses établissements publics aux Conseils d'administration des agences de l'eau.

A ce titre, M. LEDENVIC propose le remplacement du Commissaire à l'Aménagement des Alpes par le DRFIP Rhône-Alpes, et le deuxième siège réservé à la DREAL Rhône-Alpes par le DREAL PACA.

***M. Bernard MONCERE, DRFIP Rhône-Alpes et M. Laurent ROY, DREAL PACA, sont élus à la Commission du programme.***

**La délibération n° 2011-2 - ELECTIONS A LA COMMISSION DU PROGRAMME - est adoptée à l'unanimité.**

### **2/ A LA COMMISSION MPOA**

M. GUESPEREAU indique qu'il s'agit, là encore, de remplacer M. Gleize au titre du collège des usagers, des organisations professionnelles, des associations et personnalités qualifiées.

M. FRAGNOUD présente la candidature de M. Rocrelle.

M. GUESPEREAU met aux voix cette proposition.

***M. Didier ROCRELLE est élu à la Commission MPOA.***

**La délibération n° 2011-3 - ELECTION A LA COMMISSION MPOA - est adoptée à l'unanimité.**

### **3/ AU GROUPE DE TRAVAIL "POLLUTION INDUSTRIELLE"**

M. GUESPEREAU indique qu'il convient d'élire deux membres du groupe de travail au titre des usagers, en remplacement de MM. Gleize et Bézert, ainsi qu'un membre au titre des représentants de l'Etat.

M. FRAGNOUD présente les candidatures de MM. Rocrelle et Palazzi au nom du collège des usagers.

***MM. Didier ROCRELLE et Jean-Michel PALAZZI sont élus au groupe de travail "Pollution industrielle".***

M. LEDENVIC propose de désigner sur le deuxième siège réservé à la DREAL Rhône-Alpes le représentant de la DIRECCTE Rhône-Alpes.

***M. Michel DELARBRE, DIRECTE Rhône-Alpes, est élu au Groupe de travail "Pollution industrielle".***

## **La délibération n° 2011-4 - ELECTION AU GROUPE DE TRAVAIL "POLLUTION INDUSTRIELLE" - est adoptée à l'unanimité.**

### **III - CONTRAT D'OBJECTIFS : BILAN 2010**

M. FAYEIN indique que le contrat d'objectif lie l'Agence de l'Eau à l'Etat et s'étale sur la même période que le programme. Il s'agit, en l'occurrence, de celui relatif au 9<sup>ème</sup> programme.

M. GUESPEREAU souligne que le Conseil d'Administration devra porter une grande attention à ce contrat d'objectif, afin de veiller à ce qu'il reste bien un contrat territorial. Il met en évidence, dans ce cadre, les thématiques des zones humides et des études sur les volumes prélevables.

M. CURCI présente un bilan du contrat d'objectif au titre de l'année 2010.

M. LEDENVIC indique que l'Etat souscrit à la présentation qui vient d'être faite. M. CARENCO, Préfet de Région Rhône-Alpes, Préfet Coordonnateur de Bassin, depuis son arrivée, il y a trois mois, s'est attaché à traiter 4 priorités :

- la ressource en eau et la gestion quantitative sur l'ensemble du bassin ;
- la question du transport solide, actuellement déséquilibré en bien des endroits ;
- la prévention des inondations, notamment dans le cadre du Plan Rhône ;
- le développement du report modal vers le transport fluvial.

M. MAYNARD, représentant du personnel de l'Agence au Conseil d'Administration, indique que la présentation du bilan 2010 prend un relief désagréable. Pour la première fois, depuis 40 ans, l'Agence est amenée à instituer des files d'attente, à hauteur de 10 millions d'euros pour le moment, pour le versement de ces aides, ce qui n'était pas prévu, mais sans doute prévisible, selon lui. Il se demande si cela marque la conjonction malheureuse de diverses causes, ou l'existence d'un malaise plus structurel.

Le bilan 2010 présenté ce jour doit être apprécié à l'aune de cette situation. Parmi les causes diverses pouvant être évoquées, il cite la mutualisation de l'outil Redevances, reportée à plusieurs reprises. Ce sujet a, du reste, donné lieu à un mouvement social du personnel.

De nombreux salariés de l'Agence lui ont fait part de leurs récriminations concernant le bilan 2010, s'agissant notamment :

- du référentiel métier CI/CIS : les agents concernés n'en partagent guère les conclusions et ne pensent pas pouvoir s'impliquer dans sa déclinaison opérationnelle ;
- du dialogue social : il n'y a eu que cinq CTP en 2010, et non six, car une séance a été « boycottée » par les représentants du personnel ;
- du plan d'actions RPS, dont la mise en œuvre apparaît de plus en plus urgente dans les services où rien n'a encore été fait.

Selon M. MAYNARD, ce n'est pas avec l'effectif actuel, qui est, de plus, amené à se réduire encore, que l'Agence pourra relever les défis de la fin du 9<sup>ème</sup> programme et du début du 10<sup>ème</sup>.

Enfin, il fait part de son regret de constater que la constitution de réseaux professionnels internes à l'Agence, sur chaque objectif-phare du SDAGE, n'apparaît pas dans le bilan. Pourtant, ces réseaux expliquent le bon fonctionnement du suivi de ces objectifs-phares.

M. FRAGNOUD insiste sur la nécessité d'accompagner la dynamique engagée en 2010 et d'éviter tout mouvement de « stop-and-go ». Il regretterait que les objectifs de SDAGE n'aient pu être atteints pour des raisons financières.

M. LASSUS souligne que si les chiffres de la politique « zones humides » peuvent paraître bons, ils résultent majoritairement des zones littorales. Selon lui, il conviendrait d'accentuer

cette politique de préservation des zones humides, sachant que de grands travaux sont annoncés, qui pourraient les mettre à mal. Il est vrai que des mesures compensatoires sont prévues en cas de suppression d'une zone humide, mais elles ne peuvent aucunement compenser en totalité les conséquences sur les milieux.

M. POUGET regrette, pour sa part, que le potentiel de ressource en eau de l'agglomération de Montpellier soit freiné par la politique actuelle de contrôle des prélèvements. Si ces derniers doivent bien être contrôlés, il pense qu'il ne faudrait pas s'y opposer systématiquement lorsqu'il existe de la ressource disponible. Il évoque, de ce point de vue, l'évolution de la DUP sur la source du Lez. Il convient, surtout, de préserver la ressource afin d'éviter toute pollution.

M. ORSINI pense qu'il faut apprécier cela au cas-par-cas. Selon lui, quasiment chaque bassin versant peut représenter un cas particulier.

M. LAVRUT indique que la possibilité de créer des réservoirs ou ressources d'eau supplémentaires a été évoquée lors de la dernière réunion du Bureau du Comité de Bassin. Cela lui paraît tout indiqué dans les zones connaissant des situations d'étiage et de partage de l'eau.

M. GUESPEREAU revient sur les questions de zones humides. Une politique nationale ambitieuse a été mise en œuvre sur le sujet mais, visiblement, l'Agence se situe en décalage de ce point de vue.

S'agissant des études sur les volumes prélevables, il précise que leur vocation est d'aboutir à un plan de gestion de la ressource. Elles constituent donc des éléments de connaissance des débits des cours d'eau. Pour chaque étude, il conviendra de fixer les points de méthode évoqués ce jour en séance.

S'agissant des financements dévolus à l'industrie et à l'agriculture, il souscrit à la remarque de M. Fragnoud visant à éviter tout à-coup.

M. FAYEIN présente la délibération soumise au Conseil.

M. FRAGNOUD propose un ajout à la délibération : « **SOULIGNE** la nécessité d'accompagner le dynamisme des acteurs de l'eau dans l'atteinte des objectifs du SDAGE ».

M. FAYEIN met au vote cet amendement qui est adopté à l'unanimité.

M. ROCRELLE observe qu'une note de synthèse permettrait aux administrateurs d'avoir une vision globale de ce bilan.

**La délibération n° 2011-5 - BILAN 2010 DU CONTRAT D'OBJECTIFS - est adoptée à l'unanimité.**

#### **IV - COMPTE FINANCIER 2010**

M. GUESPEREAU indique qu'à la suite de la présentation des points financiers, une information sera faite sur la trésorerie de l'Agence.

M. PAUL souhaiterait que les présentations faites en séance soient mises à la disposition des administrateurs.

M. FAYEIN indique qu'elles le seront mises sur le site dédié aux assemblées.

MM. BOUVIER et GIRARD présentent ce point.

M. ROCRELLE demande si un plan d'action a été lancé pour améliorer le taux de recouvrement des recettes.

M. GUESPEREAU répond qu'il n'a pas été question, dans la présentation, d'un défaut de recouvrement de recettes, mais de majorations dues en cas de retard de versement, qui

peuvent être annulées suite à des recours administratifs lancés par les acteurs concernés. En 2010, dans 56 % des cas, il leur a ainsi été fait grâce de ces majorations, car ils ont fini par payer leurs redevances.

M. PAUL indique que, pour l'heure, les pénalités ne sont pas exécutées, puisqu'elles font l'objet de remises dans la majorité des cas. Il se demande si l'Agence doit poursuivre dans cette voie.

M. FAYEIN répond qu'en matière fiscale, les règles qui s'appliquent ne relèvent pas des prérogatives du Conseil d'Administration.

M. ROCRELLE pensait que lorsque les dossiers étaient sélectionnés, leur solvabilité était étudiée.

**La délibération n° 2011-6 - COMPTE FINANCIER 2010 - est adoptée à l'unanimité.**

## **V - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2011**

M. BOUVIER indique que cette DM n°1 se monte à 16 487 550 euros en dépenses.

M. GUESPEREAU observe que son principal objet concerne l'affectation de 16,437 millions d'euros à la Corse, pour les besoins de son PEI.

M. FAYEIN met aux voix la délibération.

**La délibération n° 2011-7 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2011 - est adoptée à l'unanimité.**

### **Point d'information sur la trésorerie**

M. BOUVIER rappelle qu'en 2010, lors de sa séance du mois d'octobre, le Conseil avait estimé que l'Agence se trouverait dans une situation de tension financière en mars 2011 et avait voté la mise en place d'une ligne de trésorerie à cet effet. Tel est aujourd'hui le cas. Pour franchir ce cap, plusieurs leviers d'actions sont possibles :

- décaler certains paiements, typiquement d'un mois ;
- retarder de 3 mois le versement de l'Agence au fonds de concours de l'ONEMA, et accélérer les encaissements en provenance de l'ONEMA, afin de les anticiper d'un mois, pour qu'ils interviennent en mai ;
- mettre en place une ligne de trésorerie en sécurité : 3 organismes bancaires seront retenus, afin que la ligne de trésorerie puisse être mise en place au mois de juin ;
- vendre les placements de précaution opérés en 2010, d'un montant de 31 millions d'euros.

L'effet de la situation actuelle sur les paiements de l'Agence sera limité, avec un retard de l'ordre de 10 jours.

## **VI - SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE**

M. GUESPEREAU indique que l'Agence est un établissement public et doit, en conséquence, faire preuve d'une grande rigueur de fonctionnement. Ce principe s'étend, notamment, à sa stratégie immobilière, dans le respect de la démarche nationale d'élaboration de SPSI. C'est ainsi que des mutualisations de locaux sont envisagées, par exemple avec les services

territoriaux de l'ONEMA.

M. LONGVERT présente les grandes étapes du travail réalisé en 2010. Il termine son exposé en observant que des discussions sont en cours avec les délégations régionales de l'ONEMA à Lyon et Montpellier afin d'envisager des mutualisations de locaux. L'examen des différentes possibilités d'optimisation et de rationalisation des surfaces en interne est engagé. Le bail des locaux de la délégation Rhône-Alpes, à Lyon, qui arrivait à échéance fin 2011, a été prolongé d'un an.

M. MAYNARD souligne qu'en la matière, l'Etat joue un rôle de pompier-pyromane. En effet, il s'agit de réaliser des économies sur le budget de l'Etat, mais les mesures prises pour cela peuvent entraîner une démultiplication des dépenses pour la collectivité nationale. De ce point de vue, les dispositions envisagées ne peuvent, selon lui, que porter atteinte à l'efficacité des agents, allant à contre-courant des efforts demandés par la Direction aux agents en juin 2009. Globalement, le SPSI risque donc de faire régresser l'Agence.

M. LASSUS indique qu'il est envisagé d'abandonner la salle Rhône. Selon lui, il serait plus coûteux pour l'Agence de passer par des réservations de salles d'une dimension suffisante pour accueillir les diverses réunions de commissions.

M. POUGET pense qu'au-delà du simple raisonnement comptable, il conviendrait de tenir compte, dans la réflexion immobilière, des modalités de fonctionnement de l'Agence. Il ajoute que l'image de l'Agence a son importance pour les différents acteurs de l'eau, et que cette image a un coût.

M. GUESPEREAU indique avoir été nommé pour réaliser des progrès en termes de moyens de fonctionnement de l'Etablissement, au bénéfice des interventions de l'Agence. Il veillera néanmoins à ne pas prendre de décisions conduisant à supprimer certains coûts qui induiraient d'autres hausses de coûts, peut-être plus importantes, par ailleurs.

M. FRAGNOUD pense que l'Agence devrait se focaliser sur la rationalisation de son compte d'exploitation, mais pas de son bilan comptable.

M. PAUL indique que la Communauté d'Agglomération Nice Côte-d'Azur s'est engagée dans une démarche inverse, qui l'a conduite, justement, à se centrer sur le bilan et à acheter des locaux de bureaux au lieu de continuer à les louer.

M. FAYEIN met au vote la délibération, dont le texte est amendé afin de préciser qu'il est question des locaux lyonnais en location (rue Jonas Salk).

**La délibération n° 2011-8 - SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE - est adoptée à l'unanimité.**

## **VII - REDEVANCES**

### **1/ REVISION DE LA MODULATION GEOGRAPHIQUE DE LA REDEVANCE POUR LES PRELEVEMENTS EFFECTUES EN 2010 DANS LES TERRITOIRES RHONE ET SAONE**

M. GUESPEREAU indique qu'en vertu de la LEMA, des modulations géographiques de la redevance pour prélèvements sont possible sur certaines zones en tension. La carte *ad hoc* a été mise à jour, en reprenant le dernier zonage connu.

La principale conséquence concerne EDF, qui devrait verser 8 millions d'euros supplémentaires au titre de 2010, mais 4 millions d'euros en moins en 2011.

M. GUERBER fait état d'une inertie dans le processus de redevances, étant donné qu'il est

nécessaire de délibérer pour notifier les taux de redevances avant le 31 octobre de l'année N-1, pour qu'ils soient valables et s'appliquent à l'activité de l'année N qui est, elle-même, déclarée et calculée sur l'année N+1. Il est donc question, aujourd'hui, des prélèvements opérés en 2010, au sujet desquels le Conseil avait statué en septembre 2009, et pour lesquels les calculs ne sont pas encore terminés.

Il s'avère qu'une nouvelle carte a été publiée en octobre 2009, signalant l'existence d'un territoire non déficitaire sur le bassin Rhône-Méditerranée. A ce moment-là, le Conseil d'Administration avait déjà saisi les Comités de Bassin, si bien que l'enchaînement juridique a été correct, mais n'a pas tenu compte de cette modification.

Aujourd'hui, il est proposé de recommencer le processus délibératif, en vue d'organiser un vote du Conseil d'Administration, de manière à pouvoir saisir pour avis conforme les Comité de Bassin de l'été.

Le territoire concerné comprend 300 communes considérées comme « non-déficitaires en eau », allant de Givors à Marcoule, le long du Rhône et de son delta.

M. FAYEIN met aux voix le projet de délibération qui sera soumis pour avis conforme aux Comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse. Il est adopté.

**La délibération n° 2011-9 - SAISINE DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE SUR LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RELATIVE A LA REDEVANCE "PRELEVEMENT" POUR 2010 - est adoptée à l'unanimité.**

**La délibération n° 2011-10 - SAISINE DU COMITE DE BASSIN DE CORSE SUR LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RELATIVE A LA REDEVANCE "PRELEVEMENT" POUR 2010 - est adoptée à l'unanimité.**

## **2/ REDEVANCE POUR POLLUTIONS DIFFUSES REDEVANCE POUR PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE PRISE EN CHARGE DE L'ETABLISSEMENT DES TITRES DE RECETTE ET DU RECOUVREMENT DE REDEVANCES PAR UNE AGENCE DESIGNEE POUR LE COMPTE DES SIX AGENCES DE L'EAU**

M. GUESPEREAU présente le projet de mutualisation de la gestion de redevances. Il indique que certaines redevances, modifiées par la LEMA, relèvent d'un tarif national et ne peuvent donc faire l'objet d'aucune modulation. Il a alors été envisagé que certaines agences se regroupent afin de les collecter : il s'agit d'Artois-Picardie, Adour-Garonne et Loire-Bretagne, qui se sont proposées pour ce faire, Artois-Picardie se focalisant sur les redevances « pollution diffuse », Adour-Garonne, sur la protection du milieu aquatique et Loire-Bretagne, plus tard, sur la redevance élevage. Les frais de gestion pratiqués iront de 0,1 % à 2 %. L'économie de postes, dans le cas d'Artois-Picardie, par exemple, sera de 3,4 (passage de 6 à 2,6 postes).

M. FAYEIN confirme qu'il s'agit uniquement d'un projet porté à la connaissance des administrateurs, qui serait transparent pour les redevables.

## VIII - PREPARATION DU 10EME PROGRAMME

M. GUESPEREAU indique que la présente séance marque le coup d'envoi de la préparation du 10<sup>ème</sup> programme au niveau du Conseil d'Administration. Il devra faire l'objet d'un avis conforme des Comités de Bassin et être adopté en Conseil d'Administration à la fin de l'année 2012.

Le 10 mars 2011, Mme la Ministre a réuni les Présidents des Comités de Bassin, en présence des Directeurs Généraux des Agences de l'Eau. Elle s'est déroulée dans une ambiance très consensuelle. Les messages-clés sont les suivants :

- une enveloppe budgétaire globale, non négociable, de 14 milliards d'euros au niveau national pour l'ensemble des agences de l'eau et des interventions. Le seul débat, en termes de montant, est de l'indexer sur l'inflation. Ce point n'a pas encore été tranché ;
- l'intégration, notamment, des nouveaux sujets : la question du littoral, la stratégie marine, mais aussi la question des inondations.

Enfin, le concours financier des Agences auprès de l'ONEMA pourrait être porté à 130 millions d'euros.

Ce cadrage a été globalement approuvé par les Présidents des Comités de Bassin. Il prendra la forme d'une loi : la loi de finances pour 2012, examinée fin décembre 2010.

Avec l'ONEMA, l'Agence Rhône-Méditerranée et Corse envisage de proposer un article de loi concernant spécifiquement la Corse.

M. PAPOUIN indique que les travaux préparatoires menés jusqu'ici ont visé à préciser les enjeux du 10<sup>ème</sup> programme. Il en présente les principaux éléments.

M. CHOMIENNE évoque la solidarité rural-urbain et, plus particulièrement, la nécessité, pour l'Agence, d'éviter de donner l'impression d'encourager des EPCI « de défense » face à des franges d'agglomérations qui pourraient être « accusées » de vouloir « envahir » certains territoires ruraux ou de montagne. Il faudra mettre en œuvre une réflexion très fine en la matière, afin de s'assurer que les EPCI aidés sont en cohérence avec la réalité des bassins de vie.

M. FAYEIN souligne qu'en la matière, l'Agence de l'Eau n'est que spectatrice. Des schémas vont prochainement être présentés par les Préfets en la matière.

M. PAUL souscrit à la remarque formulée par M. Chomienne. Selon lui, il conviendrait de considérer le territoire sur lequel tel ou tel équipement est réalisé, plutôt que la forme administrative de l'intercommunalité dont il fait partie. Cette solidarité rural-urbain doit, selon lui, s'exercer en direction d'équipements réalisés dans des milieux montagnards ou très ruraux, même si l'intercommunalité les intègre dans une forme très mutualisée.

M. FRAGNOUD évoque le besoin de redéploiement, qui lui paraît être pris en compte, et la nécessité de satisfaire les besoins du SDAGE.

Il revient sur la possibilité d'intégrer l'inflation dans le plafond de 14 milliards d'euros dévolu aux Agences au niveau national, évoquée par M. Guespereau. Il rappelle que, pour les usagers économiques, l'inflation constitue justement un point d'hypothèse recevable pour envisager une évolution des redevances, mais pas au-delà. Ainsi donc, s'il advenait qu'une telle marge de manœuvre soit dégagée pour le budget global de 14 milliards d'euros, il pense qu'elle devrait également être appliquée à l'évolution des redevances.

M. FAYEIN considère qu'il faudra se doter d'outils permettant de hiérarchiser les dépenses en fonction de leur impact sur les pollutions et, partant, de les prioriser.

M. PAUL indique que les différents volets d'intervention ont été répartis d'une manière plus homogène en fonction des objectifs du SDAGE. Il se demande comment s'assurer de leur atteinte, certains étant très ambitieux par rapport aux difficultés de mise en œuvre qu'ils

recèlent.

M. SAMBARINO pense que cela rend d'autant plus importante la hiérarchisation des dépenses.

M. PAUL souligne que l'objectif final est l'atteinte du bon état. Pour ce faire, il faudra aborder l'ensemble des domaines, et non uniquement certains, en veillant à l'efficience de chaque euro investi.

M. VINCENT indique que la DCE comporte un volet important sur les plans d'actions SDAGE, mais est plus large que celui-ci.

En conclusion, M. GUESPEREAU évoque 3 éléments :

- l'engagement d'un grand élan de rationalisation en vue d'assurer « l'efficience de l'euro investi » et l'efficacité de la politique de l'eau ;
- les taux de redevances, qui sont, dans certains cas, parmi les plus bas pratiqués par les agences de l'eau. Il y a certainement des marges de manœuvre de ce point de vue ;
- la DCE, cadre du travail à venir sur le 10<sup>ème</sup> programme, mais qui dépasse le cadre local d'un bassin.

M. LEDENVIC pense qu'en comparaison des autres bassins, il reste des marges de manœuvre à exploiter sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, afin de pouvoir faire face pleinement aux enjeux à traiter. Cela nécessitera une réflexion profonde.

## **IX - FORUM MONDIAL DE L'EAU**

M. BOUVIER rappelle que le 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau est co-organisé par l'Etat français, la Ville de Marseille et le Conseil Mondial de l'Eau. Il se déroulera du 12 au 17 mars 2012 à Marseille.

L'engagement de l'Agence dans la préparation de ce forum porte, notamment, sur la participation aux travaux de la commission du processus des autorités locales et régionales :

- organisation d'une réunion internationale de lancement du processus à Lyon les 30 et 31 mai 2011 ;
- soutien de l'Agence au projet d'événement international de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région provençale, le 14 mars 2012 ;
- soutien de l'Agence au projet d'événement du Conseil Général de l'Hérault, en mars 2012

M. FAUCHON souligne le nombre considérable d'initiatives présentées, chaque jour, dans le cadre du Forum Mondial de l'Eau. Cela étant, il s'interroge face au coût de certains événements. Il souligne la nécessité d'une très grande rigueur dans l'utilisation qui sera faite des crédits, publics comme privés, mobilisés à l'occasion du Forum.

Plus largement, il indique que le Conseil Mondial de l'Eau attend une décision de la Présidence française concernant l'organisation d'une rencontre de chefs d'Etat lors du Forum. La conférence ministérielle, quant à elle, est en cours d'organisation. Elle devrait rassembler 180 délégations, auxquelles il sera demandé d'entériner des solutions concrètes, et de prendre des engagements, dans le but de diminuer le nombre de personnes n'ayant aucun accès à l'eau et à l'assainissement.

Enfin, M. FAUCHON évoque le Pacte d'Istanbul, rejoint par quelque 600 villes à travers le monde, qui ont pris une cinquantaine d'engagements en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement sur leur mandat en cours. Il espère qu'au terme du Forum de Marseille, leur nombre sera de plus de 1 000.

M. ORSINI propose que les instances de bassin existant de par le monde puissent bénéficier

d'une tribune lors du Forum, afin de présenter leurs particularités et leur expérience locale.

M. FAYEIN indique que ces instances seront présentes lors du Forum.

## **X - UTILISATION DES REDEVANCES VERSEES PAR LES AGENCES DE L'EAU A L'ONEMA**

M. GUESPEREAU indique que l'ONEMA regroupe aujourd'hui 900 personnes, dont 570 agents de contrôle (« policiers de l'eau ») implantés dans les départements français.

L'ONEMA semble avoir atteint le stade de la maturité, comme en témoigne le fait qu'elle dépense désormais la totalité de ses ressources. Elle se pose, également, clairement comme l'agence chargée de l'application de la DCE.

Il souligne que la DCE a imposé l'entrée dans un système extrêmement cadré au niveau européen. La 1<sup>ère</sup> échéance forte, en la matière, était le 23 mars 2010. A l'époque, la France n'était pas prête. Depuis, le travail d'agrégation et de mise en cohérence des données accompli par l'ONEMA a permis d'éviter d'aller au contentieux avec Bruxelles.

L'ONEMA a fait le choix stratégique de travailler sur la recherche et le développement. Il remplacera désormais les Agences de l'Eau auprès des différents organismes de recherche.

En outre, l'ONEMA a permis de favoriser la solidarité inter-bassins, notamment vis-à-vis du bassin de Corse. L'objectif fixé en la matière sera atteint.

Enfin, l'ONEMA apporte aux agences des outils et méthodes. Celles-ci profiteront de cet appui technique.

M. GUESPEREAU indique qu'au niveau national, le choix a été opéré de faire financer la police de la pêche par les redevances. Cela étant, il souligne que les dépenses de contrôle de l'ONEMA ne représentent qu'un tiers de ses crédits. Les deux autres tiers portent sur des sujets d'intérêt direct pour l'Agence, ou communs à celles-ci et à la police de l'eau.

Selon lui, la question se pose de savoir quelles doivent être les relations réciproques des Agences et de l'ONEMA. Clairement, l'ONEMA n'est plus le « syndicat professionnel des Agences de l'Eau ». L'évolution a été aiguillée par la mise en œuvre de la DCE. Les Agences, pour leur part, n'exercent aujourd'hui qu'un faible contrôle sur l'ONEMA. Toutefois, celui-ci s'est fixé des contraintes de fonctionnement analogues à celles de ces dernières. Par exemple, l'ONEMA a mis en œuvre une réduction de ses effectifs, qui lui permettra de dégager 15 postes supplémentaires pour des missions mutualisées. En termes de financement, il s'est imposé une réduction de 10 % de ses coûts de fonctionnement sur deux ans.

A l'avenir, la question du partage des charges sera très importante, en particulier en matière de collecte, production et exploitation des données. L'ONEMA a dernièrement proposé aux agences de prendre à leur charge la piézométrie, par exemple, revenant ainsi en arrière après avoir annoncé, dans un premier temps, qu'il prendrait la totalité des charges relatives à la collecte de données.

M. GUESPEREAU souligne que l'ONEMA entend conserver la maîtrise de la politique sur les milieux, laissant les autres aspects aux Agences. Ainsi, il n'est pas question, pour ces dernières, de réduire leur niveau de compétences et d'expertise, notamment en termes de recherche et développement.

L'Agence Rhône-Méditerranée et Corse a proposé à l'ONEMA une mutualisation des locaux.

M. GUESPEREAU aborde ensuite la question de savoir s'il y aura, à terme, un unique grand établissement en charge de l'eau, sous la houlette de l'ONEMA, et intégrant les agences. Selon lui, il n'existe qu'un seul verrou empêchant cette évolution de s'opérer : la nécessaire proximité par rapport au terrain, assurée pleinement par les agences et les comités de bassin. De ce point de vue, le rôle des administrateurs est fondamental, car ils se sont toujours dits, jusqu'ici,

satisfaits de ce fonctionnement des entités de l'eau.

M. FRAGNOUD évoque le rôle politique joué par les experts de l'ONEMA sur le terrain, qui a du mal à être admis.

## **XI - NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE POUR LE RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT PREVU PAR LE GRENELLE 2**

M. GUESPEREAU indique que la loi Grenelle 2 prévoit que soit jointe à la facture d'eau, par le Maire de chaque commune, une note établie par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur ladite facture, et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Une maquette de cette note informative est présentée en séance.

M. ORSINI signale que la population de Corse est de 300 000 personnes, et non 282 000 comme indiqué sur la note d'information.

M. PAUL se félicite du contenu et de la présentation de cette note. Il en demande une version numérique.

Au terme de cette séance du Conseil d'Administration, M. GUESPEREAU remercie M. Girard, qui va exercer ses fonctions dans un autre établissement, et M. Mellier, qui a fait valoir ses droits à la retraite, pour leur rôle et leur action au sein de l'Agence Rhône-Méditerranée et Corse, mais également pour leurs qualités humaines.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 15.*

---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

Séance du 31 mars 2011

## LISTE DE PRESENCE

**M. Laurent FAYEIN,**

Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

### REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Régions, Départements, Communes)

M. **Antoine ORSINI**, représentant du collège des Collectivités Territoriales du CB de Corse

M. **Hervé PAUL**, Vice-Président de Nice Côte d'Azur

M. **Louis POUGET**, Vice-Président Agglomération de Montpellier

### REPRESENTANTS DES USAGERS

M. **François COSTE**, Membre de l'UNAF

M. **Dominique DESTAINVILLE**, Directeur Général adjoint GRAP'SUD Union

M. **Loïc FAUCHON**, P.D.G. de la Société des Eaux de Marseille

M. **Jean-Marc FRAGNOUD**, Vice-Président du CA, Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes

M. **Michel LASSUS**, Président de la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté

M. **François LAVRUT**, Chambre Régionale d'Agriculture Franche Comté

M. **Jean-Michel PALAZZI**, représentant du collège des Usagers du CB de Corse.

M. **Francis PAPAZIAN**, Directeur Environnement Rhodia St Fons

M. **Didier ROCRELLE**, Directeur Délégué EDF

M. **Patrick SAMBARINO**, Directeur délégué EDF

### REPRESENTANTS DE L'ETAT

M. **Philippe LEDENVIC**, Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes

M. **Jean-Pierre CHOMIENNE**, Commissaire à l'aménagement des Alpes

M. **Laurent ROY**, DREAL PACA, représenté par M. Laurent NEYER

M. **Gilles PELURSON** – DRAAF RHONE-ALPES représenté par M. Bernard GERMAIN

M. **Bernard MONCERE**, Direction Régionale des Finances Publiques représenté par M. DOMEYNE

M. **Pierre-Yves ANDRIEU**, DIRM Méditerranée

M. **Olivier LAROUSSINIE** – Agence des Aires Marines Protégées, représenté par Mme Anne REOCREUX

M. **Denis MORIN**, Directeur de Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, représenté par M. Didier VINCENT

M. **le Directeur Général Voie Navigables de France** représenté par M. François WOLF

M. **le Préfet de Corse** représenté par M. Mathieu DAUSSET – SGAC

### REPRESENTANT DU PERSONNEL DE L'AGENCE

M. **Jean-Jacques MAYNARD**, titulaire

M. **Pascal GERIN**, suppléant

## **AUTRES PERSONNALITES AYANT ASSISTE A LA SEANCE**

M. **Yves GIRARD**, Agent Comptable AE RM&C  
 Mme **BAILLY TURCHI** Contrôleur Financier représentée par Mme Fabienne PIC

### **AU TITRE DE LA DREAL RHONE-ALPES**

M. **Jean-Pierre BIONDA**, Adjoint au Délégué de Bassin Rhône-Méditerranée, Chef de la Délégation de Bassin  
 M. **Loïc DUFFY**, chargé de mission "Gouvernance" Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

### **AU TITRE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE**

M. **Martin GUESPEREAU**, Directeur Général  
 M. **Laurent BOUVIER**, Directeur Général adjoint,  
 M. **Jean-Michel MELLIER**, Directeur délégué  
 Mme **Sylvie LAINÉ**, Déléguée à la Communication  
 M. **Jean François CURCI**, Directeur des Interventions et des Actions de Bassin  
 M. **François GUERBER**, Directeur Données Redevances et Relations Internationales  
 M. **Matthieu PAPOUIN**, Directeur de la Planification et de la Programmation  
 M. **Nicolas CHANTEPY**, Délégué Régional Rhône-Alpes  
 M. **Philippe CLAPÉ**, Délégué Régional de Besançon  
 M. **Michel DEBLAIZE**, Délégué Régional de Montpellier  
 Mme **Gabrielle FOURNIER**, Déléguée Régionale de Marseille  
 M. **Jacques GILARDIN**, Agence Comptable  
 M. **Stéphane RONIN**, Gestion Finances Contrôle de Gestion  
 M. **Nicolas DELBREILH**, Responsable Unité Coordination Qualité Programme – DIAB  
 Mme **Nadine MINELLA**, Secrétariat des Assemblées

### **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCUSÉS OU AYANT DONNE POUVOIR**

M. **Joël ABBEY**, Conseiller Général de la Côte d'Or  
 M. **Pascal BONNETAIN**, Président de la CLE et du Syndicat Ardèche Claire a donné pouvoir à M. POUGET  
 M. **Vincent BURRONI**, Conseiller Général des Bouches du Rhône  
 M. **Alain CHABROLLE**, Conseiller Régional Rhône-Alpes  
 M. **Jean-Paul MARIOT**, Conseiller Général de Haute Saône  
 M. **Henri TORRE**, Membre du SIE d'Annonay  
 M. **Gilles VINCENT**, Maire de Saint Mandrier sur Mer a donné pouvoir à M. PAUL  
 M. **Patrick JEAMBAR**, Président de AHLSTROM Brignoud a donné pouvoir à M. SAMBARINO  
 M. **Claude ROUSTAN**, Président de la Fédération PPMA (04) a donné pouvoir à M. LASSUS  
 M. **Marc CHALLEAT**, SGAR Rhône-Alpes a donné pouvoir au DREAL RA  
 M. **Michel DANTIN**, Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée  
 M. **Pierre-Yves ANDRIEU**, Direction Inter-Régionale de la Mer Méditerranée a donné pouvoir au DREAL RA

---

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2011

---

DELIBERATION N° 2011-12

---

**RAPPORT D'ACTIVITE 2010**

---

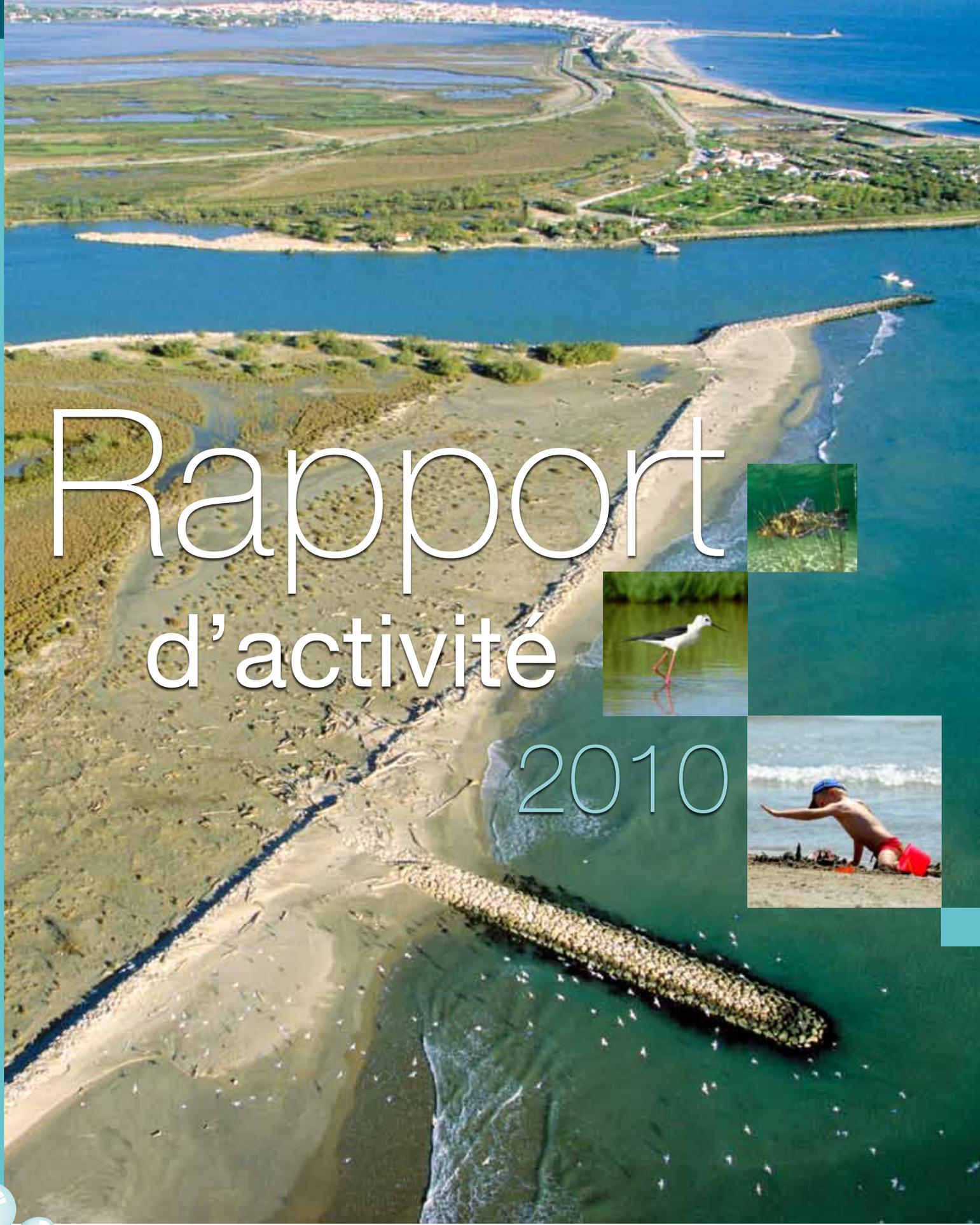
Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,  
délibérant valablement,

**ADOpte** le rapport d'activité de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour  
l'année 2010.

Pour extrait conforme  
Le Directeur général,



Martin GUESPEREAU



# Rapport d'activité 2010



# sommaire

<b>Avant propos</b> .....	3
<b>L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse</b> .....	4
<b>2010, sur le terrain</b> .....	6
<b>L'actualité des bassins</b> .....	8
■ 2010, première année de mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux .....	8
<b>La gouvernance locale</b> .....	10
■ Mobiliser les acteurs pour l'atteinte du bon état des eaux .....	10
<b>La politique d'intervention de l'agence</b> .....	15
■ Renforcer l'efficacité environnementale des redevances et primes pour épuration .....	16
■ Les aides dans le bassin Rhône-Méditerranée : des avancées en 2010 sur les objectifs du Grenelle de l'environnement .....	18
■ Corse, priorité à la mise en conformité des stations d'épuration .....	28
<b>La coopération internationale</b> .....	30
■ Les actions de solidarité, en forte croissance .....	30
<b>La connaissance</b> .....	32
■ Les études : développer la logique « pressions-état-réponses » .....	32
■ La production, la gestion et la valorisation des données .....	33
<b>Le partage de l'information</b> .....	35
■ Informer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements .....	35
<b>Les ressources humaines</b> .....	37
■ Concilier ambitions du Grenelle et rigueur budgétaire : les services de l'agence s'adaptent .....	37
<b>Le bilan financier</b> .....	38



# avant propos



■ Martin Guespereau  
Directeur général  
de l'Agence de l'eau  
Rhône-Méditerranée  
et Corse

Tout faire pour atteindre le bon état écologique des deux tiers de nos masses d'eau en 2015 en Corse et en Rhône-Méditerranée. L'agence de l'eau est tendue vers ce but.

Le Grenelle de l'environnement est devenu réalité sur le terrain en 2010, avec la mise en œuvre des nouveaux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), documents stratégiques de déclinaison du Grenelle sur nos territoires. Depuis juillet 2010, la loi Grenelle 2 complète la boîte à outils des agences avec pour la première fois une politique de lutte contre les fuites des réseaux d'eaux des villes ou d'accès à l'acquisition des zones humides par les agences de l'eau.

2010 est également l'année où la bataille de l'assainissement est devenue gagnable : nos bassins vont bientôt achever, avec 12 ans de retard, la mise en conformité des stations d'épuration avec la directive « eaux résiduaires urbaines » de 1991 et clore un contentieux européen difficile.

Des programmes d'actions sont initiés par les collectivités sur la protection des aires d'alimentation de captage, la restauration des cours d'eau, ou encore la réduction de l'usage des pesticides. Mêmes tendances du côté des industriels et du monde agricole avec une nette progression des opérations de lutte contre les pollutions industrielles ou par les pesticides.

En revanche, le bilan reste plus mitigé en matière de préservation des zones humides. L'absence de maîtrise d'ouvrage locale freine l'émergence de projets de protection des zones humides ou encore de reconquête physique de nos cours d'eau, projets pourtant nécessaires pour atteindre le bon état des eaux.

Le chantier de la gestion de la ressource en eau progresse : l'agence soutient des travaux scientifiques d'évaluation des volumes prélevables dans les milieux. Les résultats, attendus pour 2011, permettront de mettre en place des solutions qui harmoniseront les usages de l'eau.

Dans le même temps, elle s'est engagée en 2010 dans la voie d'une plus grande rigueur budgétaire et a entamé une réduction de ses effectifs à l'instar des services de l'Etat.

L'agence prépare son 10<sup>e</sup> programme (2013-2018), qui sera centré sur l'échéance de 2015 pour l'atteinte du bon état des eaux. Les efforts se poursuivent pour améliorer l'état des milieux et lutter contre les pollutions diffuses. Ce nouveau programme prendra aussi le virage du changement climatique et de la santé environnementale et s'accompagnera d'un rééquilibrage financier. Les deux comités de bassin de Corse et de Rhône-Méditerranée s'attacheront à son appropriation par nos territoires et porteront haut le souci de la sélectivité de nos interventions, de l'efficacité et de l'équité environnementale. L'agence n'oublie pas qu'elle est fondée sur un principe de solidarité ; il s'exercera en faveur de l'équipement des collectivités rurales, en particulier de la mise à niveau des stations et des réseaux et de l'assainissement non collectif.





## Le 9<sup>e</sup> programme (2007-2012) : 3,17 milliards d'euros au service du bon état des eaux

L'agence de l'eau fixe ses priorités et prépare ses actions dans le cadre d'un programme pluri-annuel. Le 9<sup>e</sup> programme définit pour 6 ans, de 2007 à 2012, les interventions de l'agence pour :

- > atteindre le bon état des eaux,
- > préserver la santé et l'environnement,
- > gérer la rareté de la ressource en eau.

En réponse à ces objectifs, le programme décrit notamment les dispositifs de l'agence en matière de redevances et d'aides pour le bassin Rhône-Méditerranée et pour le bassin de Corse.

Le programme applique :

### ▶ d'une part, les directives européennes :

- directive cadre sur l'eau
- pollution urbaine (directive eaux résiduaires urbaines, baignades, ...) ;
- pollution toxique (directive substances dangereuses, ...) ;

- eau potable (directives eau brute et eau potable, ...) ;

### ▶ d'autre part, les programmes nationaux :

- plan Ecophyto contre les pollutions agricoles, plan pour les zones humides, plan national santé-environnement ...

Il renforce la solidarité entre les acteurs de l'eau du bassin et notamment avec les communes rurales.

Il contribue également à la réalisation des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui orientent et planifient la gestion de l'eau à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Le programme élaboré par les services de l'agence, est voté par le conseil d'administration après avis conforme des comités de bassin.

## Répartition des autorisations de programme<sup>(1)</sup> 2007 - 2012 (en M€)

(actualisée au 1-1-2011)

**Pollutions domestiques** (1541,1)

**Alimentation en eau potable** (259,6)

**Milieux aquatiques** (244,7)

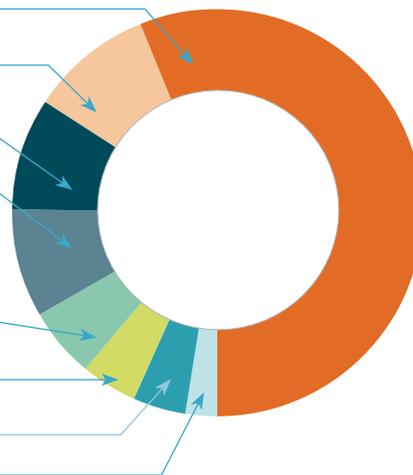
**Pollutions industrielles** (233,4)

**Pollutions diffuses et pesticides** (158)

**Dépenses de soutien** (117)

**Gestion de la ressource** (112,7)

**Gestion concertée** (67,2)



Les autorisations de programme pour la durée du 9<sup>e</sup> programme, actualisées à fin 2010, montre différentes évolutions par rapport aux prévisions faites au moment de l'adoption du programme (fin 2006). On constate en effet la montée en puissance des financements relatifs à la réalisation du programme de mesures du SDAGE, à savoir les aides pour lutter

contre les pollutions industrielles, les pollutions diffuses par les pesticides et le soutien à la gestion des milieux aquatiques. Les aides liées à l'assainissement des collectivités sont en revanche à la baisse, les objectifs liés à la directive eaux résiduaires urbaines étant en passe d'être atteints et les plus gros équipements ayant été réalisés.

(1) Montants des autorisations de programme (hors dépenses de fonctionnement et fonds de concours Onema).



# 2010, sur le terrain

Les engagements des collectivités se multiplient en faveur des objectifs de mise en conformité des stations d'épuration et du Grenelle de l'Environnement : lutte contre les pollutions industrielles, réduction de l'usage des pesticides, restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau ou encore gestion quantitative de la ressource. Zoom sur quelques actions...

## Conformité des stations d'épuration

**17 juin** : pose de la 1<sup>re</sup> pierre de la station d'épuration de Florensac dans l'Hérault d'une capacité de 8 500 Equivalents habitants (EH) et équipé d'un point de rejet au-delà de la zone d'approvisionnement de la nappe astienne.

Au total, en 2010, 29 collectivités ont terminé les travaux de mise en conformité de leur station d'épuration : 1 station relevait de l'échéance 1998 de la directive sur les eaux résiduaires urbaines, 13 de l'échéance 2000 et 15 de l'échéance 2005.



## Pollutions industrielles dispersées

**17 mai** : signature de l'accord cadre de réduction des pollutions industrielles dispersées avec la communauté d'agglomération du Grand Narbonne (11).

**15 octobre** : signature du contrat « Arve Pure » pour la réduction des pollutions industrielles dispersées, avec Annemasse - agglo (74).



**24 novembre** : signature du contrat de rivière Bourbre avec le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre : de forts enjeux pour la réduction des pollutions industrielles dispersées ont amené à la signature de deux autres contrats, l'un avec la communauté de communes des Vallons de la Tour et l'autre avec la communauté d'agglomération Portes de l'Isère (38).

**13 décembre** : signature du contrat « Arve Pure » pour la réduction des pollutions industrielles dispersées, avec Faucigny Glières (74).

## Pollutions diffuses - pesticides

**17 mai** : signature avec Interbio Franche-Comté, « association interprofessionnelle des producteurs, transformateurs distributeurs de la filière bio », d'une convention pour le développement de l'agriculture biologique en grandes cultures. Objectif : en 3 ans, 100 exploitations bio en céréales, oléo-protéagineux (7 000 ha).





**28 juin** : signature d'un accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée (66) et de 3 conventions particulières d'application (assainissement collectif, pesticides, restauration de l'étang de Canet St Nazaire).

**5 octobre** : signature du contrat pour la réduction des pollutions viticoles des caves particulières dans l'ouest héraultais à Tourbes (34).

#### ÉVÉNEMENTS

**14 juin et 20 octobre** : Journées « Zéro pesticide dans nos villes et nos villages » organisées par l'agence de l'eau, à Aix les bains (73), puis à Dijon (21).



**25 juin** : conférence de presse avec Réseau Ferré de France à Narbonne autour du projet « Réduction de l'emploi de pesticides par RFF et dans les jardins cheminots », retenu dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'agence sur la réduction de l'usage des pesticides.

## Restauration physique - continuité - biodiversité

**2 avril** : inauguration en Ardèche de 3 passes à poissons à Lanas, Vallon Pont d'Arc et Salavas, visant à restaurer la continuité piscicole (maîtrise d'ouvrage syndicat mixte Ardèche Claire).



**7 avril** : signature du 2<sup>e</sup> contrat de rivière Durgeon à Vesoul (70), la renaturation de la rivière représente un volet important du contrat syndicat mixte du Durgeon.

**juillet** : signature du contrat de rivière Herbasse avec la communauté de communes du Pays de l'Herbasse dans la Drôme et l'Isère. Forts enjeux de gestion quantitative de la ressource et de continuité écologique.

**11 octobre** : à Fontaine de Vaucluse, signature du 2<sup>e</sup> contrat de rivière des Sorgues avec le syndicat mixte du bassin des Sorgues. Fort enjeu de rétablissement de la continuité écologique sur cette rivière reconnue pour sa qualité piscicole et classée (truite Fario, ombre commun, anguille).

**9 décembre** : signature d'un accord cadre avec EDF sur les enjeux eau et hydroélectricité du bassin : augmentation de débits réservés, gestion des éclusées, continuité biologique, transport solide et amélioration de la connaissance des impacts des centres nucléaires de production électrique et des centres de production thermique à flamme.

#### ÉVÉNEMENTS

**7 et 8 décembre à Lyon**

« La biodiversité du fleuve Rhône en question », journée de rencontres des acteurs de la biodiversité organisée par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels.

## Partage de la ressource

**10 février** : signature de la charte d'objectifs du Canal de Corbère (66) : engagement des ASA, associations syndicales autorisées d'irrigation, adhérentes à « l'Union sur des objectifs partagés de gestion de la ressource », avant formalisation des actions dans le cadre d'un contrat de canal.

**juin** : signature en Isère d'un accord cadre pour la gestion quantitative de la ressource entre la chambre d'agriculture, le conseil général, l'Etat et l'agence, il permet aux irrigants de se regrouper pour une meilleure gestion de l'eau.

**23 juin** : signature de la charte d'objectif du canal de Gignac (34), engageant les partenaires sur des objectifs de gestion durable de la ressource, 1<sup>ère</sup> étape vers un contrat de canal prévu en 2011.

# L'actualité des bassins



## 2010, première année de mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Après l'adoption des SDAGE des bassins Rhône Méditerranée et Corse, en décembre 2009, les comités de bassin se sont attachés à mettre en œuvre sur le terrain des mesures concrètes pour atteindre l'objectif de reconquête du bon état des ressources en eau et des milieux aquatiques.



Point de vue



### *Une feuille de route exigeante mais réaliste*

**Michel Dantin,**  
président du Comité de bassin  
Rhône-Méditerranée

Après une longue phase d'élaboration qui a associé les services de l'agence de l'eau, de l'Etat et des structures locales de l'eau (SAGE, contrat de bassin versant...), et demandé un investissement fort des membres du comité de bassin, l'année 2010 marque le début de la mise en œuvre du SDAGE.

L'ensemble des acteurs de l'eau a maintenant une feuille de route exigeante mais réaliste pour gagner la bataille de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les échéances que nous nous sommes données.

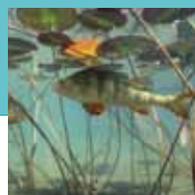
Les changements météorologiques que l'on observe déjà conduisent à une raréfaction de l'eau et nous obligent à réagir encore plus vite que ce que nous avons prévu.

Tout changement crée inévitablement des doutes, des craintes faciles à instrumentaliser. La réforme des collectivités territoriales et de leur financement n'échappe pas à cette règle et vient sans aucun doute compliquer la mise en œuvre du SDAGE, tout comme les incertitudes liées à la sortie de crise pour les acteurs économiques.

L'action de l'agence et de ses agents, à qui je veux rendre hommage pour leur travail et leur engagement à nos côtés, est donc déterminant pour aider à la structuration de territoires « orphelins », c'est-à-dire sans structure collective de gestion de l'eau, faire émerger des projets, les expertiser et les accompagner.

L'agence de l'eau et les directions régionales de l'aménagement et du logement, de l'environnement, DREAL, ont conduit un important travail d'appropriation et de concertation en 2010, et mené des actions d'information (réunions, publications de guide techniques...) à l'attention des collectivités, des industriels, du monde agricole et des agents des services et établissements publics de l'Etat. Les missions interservices de l'eau (MISE) ont été élargies, pour les besoins de la mise en œuvre des SDAGE, aux conseils régionaux, conseils généraux, structures locales de gestion... pour, au niveau de chaque département, assurer le pilotage, la programmation, la réalisation du bilan de mise en œuvre et du suivi, les actes réglementaires.

1 000 personnes ont participé aux commissions géographiques de bassin, organisées en octobre 2010 par le comité de bassin pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures et, pour les territoires concernés, l'avancement du plan Rhône. Priorité qui ressort des débats : l'avenir du financement de la politique de l'eau avec une attente forte sur une répartition équilibrée des efforts entre les usagers.



### Une collaboration exceptionnelle de tous les acteurs de l'eau

**Philippe Ledenic,**  
Directeur de la DREAL Rhône-Alpes

L'adoption des SDAGE est intervenue dans un contexte très particulier pour les services de l'Etat compte tenu de la réforme des services déconcentrés. Cette réforme a en effet profondément modifié le mode de fonctionnement entre les échelons régional et départemental, l'échelon régional devenant l'échelon de pilotage des politiques publiques, pour chaque ministère. Parallèlement, la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, concrétisée par les SDAGE et leur programme de mesures, a conduit à la définition progressive d'une politique de bassin intégrée, mobilisant l'ensemble des acteurs de l'eau, au-delà des politiques plus sectorielles qui avaient été portées depuis plusieurs décennies. Dans ce contexte, il était nécessaire d'assurer un « chaînage nouveau » entre les échelons

« bassin », « région » et « département » pour une mise en œuvre efficace sur le terrain des actions prévues dans le programme de mesures. C'était l'objet du séminaire organisé, en mars 2010, entre les dirigeants des services de l'Etat, de l'ONEMA et de l'agence, qui a également permis de rappeler les principaux enjeux pour l'atteinte du bon état. Tout d'abord, reprendre le cours normal des concertations, d'une part avec le monde agricole - sur la réduction des pollutions diffuses et la préservation des zones humides - et, d'autre part avec les producteurs d'énergie sur le chantier des classements de cours d'eau. Ce chantier particulièrement emblématique a été résolument engagé en 2010 et se poursuivra tout au long de l'année 2011. La création de structures de gestion sur les territoires orphelins est également une priorité, même si peu ont été créées en 2010 : l'absence de maîtrise d'ouvrage locale constitue un frein à l'émergence de projets. Enfin, même si 2010 n'a pas encore vu leur concrétisation, les questions du partage de la ressource en eau et de l'amélioration du transit sédimentaire, constitueront des priorités importantes à partir de 2011. Sur toutes ces questions, nous travaillons en étroite collaboration avec les services de l'agence, afin de faire jouer au maximum les synergies entre réglementation et levier financier.

### Des guides techniques pour accompagner la mise en œuvre des SDAGE



Ce guide, réalisé avec la DREAL de bassin, précise les éléments du SDAGE que doivent intégrer les documents d'urbanisme dans les domaines de la lutte contre les pollutions, la préservation des milieux aquatiques, l'eau potable, la prévention des inondations et la gestion du littoral.



Ce guide constitue un document d'aide à la conception et à la négociation des projets de restauration hydromorphologique visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

### Les SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse sont opposables aux décisions de toutes les administrations, qu'il s'agisse d'actes concernant les collectivités territoriales, l'industrie ou le monde agricole.

Les SDAGE, élaborés par les comités de bassin sont entrés en vigueur fin décembre 2009. Instruments réglementaires de la politique de l'eau, ils définissent pour 6 ans les objectifs de protection et de reconquête des eaux superficielles et souterraines et les principes de gestion durable des ressources en eau.

**En Rhône-Méditerranée :** 66 % des eaux superficielles et 82 % des eaux souterraines doivent atteindre le bon état écologique en 2015 (respectivement 53 % et 73 % en bon état en 2009).

**En Corse :** 90 % des cours d'eau, 97 % des eaux côtières et 100 % des eaux souterraines doivent atteindre le bon état écologique en 2015 (respectivement 86 %, 97 % et 100 % en bon état en 2009).

Les SDAGE intègrent les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement. Chaque SDAGE est complété par un programme de mesures qui identifie dans les sous bassins les principales actions à engager pour atteindre ces objectifs.

### Nouveaux préfets coordonnateurs de bassin



**Jean-François Carencio** a succédé à **Jacques Géralt**, en tant que préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône et préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée.



**Patrick Strzoda** a succédé à **Stéphane Bouillon** en tant que préfet de Corse.

# La gouvernance locale



## Mobiliser les acteurs pour l'atteinte du bon état des eaux

Dans la dynamique impulsée par le Grenelle de l'environnement et les travaux des SDAGE, l'agence de l'eau encourage la mobilisation des acteurs dans les territoires. SAGE et EPTB sont des points d'appui locaux privilégiés de cette politique.

### ■ Gestion locale : davantage de SAGE

**Du fait de leur responsabilité au niveau local dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, les structures de gestion locale de l'eau (syndicat de rivière, syndicat mixte, établissement public territorial de bassin...) sont des partenaires incontournables de l'agence. Le partenariat est structuré dans le cadre de la mise en œuvre de SAGE ou de contrats de milieux.**

#### Les SAGE

Sur les territoires où il y a conflits d'usage de l'eau (problèmes de quantité d'eau, pression de l'urbanisme et du tourisme, ...), la portée réglementaire d'un SAGE est un atout pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixé par la directive cadre sur l'eau. Favoriser leur mise en place sur ces territoires constitue une priorité pour l'agence de l'eau et les services de l'Etat.

En 2010, deux nouveaux SAGE ont été lancés (projet de périmètre approuvé par le comité de bassin), « petite Camargue gardoise » et « Arroux-Bourbince » et un SAGE a été approuvé, « Drac Romanche ». Ce qui porte à 33 le nombre de SAGE en cours sur le bassin Rhône-Méditerranée.

La mise en compatibilité des SAGE approuvés avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et avec le SDAGE est en cours sur les territoires concernés. 14 SAGE doivent ainsi être révisés d'ici fin 2012.

Le SDAGE identifie 10 territoires prioritaires sur lesquels la mise en place d'un SAGE est obligatoire (fragilité de la ressource en eau, milieux aquatiques particulièrement dégradés) : Ouche, Tille, Allan, Breuchin, Arve, Plaine de Valence, Fresquel, Orb-Libron, Gapeau et Siagne

(ceci n'exclut évidemment pas que des SAGE puissent également voir le jour sur d'autres territoires).

Pour ces territoires, une CLE, commission locale de l'eau, doit être constituée au plus tard en décembre 2011, et le SAGE devra être approuvé au plus tard fin 2015. Compte tenu des délais de mise en œuvre, les actions à engager sur ces territoires s'étaleront sur plusieurs plans de gestion (échéances 2015, 2021 et 2027).

L'agence identifie, mobilise et fédère les acteurs locaux (collectivités et services de l'Etat) et le porteur de projet pressenti. Son soutien financier peut atteindre jusqu'à 80 % du montant du coût du recrutement du chargé de mission ou de l'étude de diagnostic et de définition des actions à engager sur le territoire concerné. Puis, l'agence finance à 50 % l'activité des chargés de mission SAGE. Elle peut également aider à la réalisation d'études préalables, ceci sans préjudice des autres opérations (travaux) susceptibles d'être aidées dans le cadre du programme d'intervention.

Sur certains territoires pourtant sensibles, aucune action n'est entreprise faute de maîtrise d'ouvrage, ce sont des territoires dits « orphelins ». Sur le bassin Rhône-Méditerranée, le SDAGE a identifié 70 territoires jugés prioritaires, 42 démarches sont en cours et une dizaine d'autres en émergence.

#### Les contrats de milieux

Avec 6 nouveaux contrats en 2010, le nombre de contrats (de rivière, de baie, de nappe, de lac ...) ayant fait l'objet d'un agrément de candidature depuis 2007 est de 42 (25 étaient initialement prévus sur la durée du 9<sup>e</sup> programme).



## ■ Les établissements publics territoriaux de bassin, EPTB : rôle renforcé

**La loi Grenelle 2 de juillet 2010 renforce le rôle des EPTB, en leur ouvrant l'accès à une part de fiscalité propre (par majoration de la redevance pour prélèvement perçu par l'agence), pour faciliter l'action des collectivités dans le domaine de la prévention des inondations, de la gestion équilibrée de la ressource en eau et de la préservation et de la gestion des zones humides.**

Le périmètre d'intervention d'un EPTB est institué par arrêté du préfet coordonnateur de bassin, principalement sur la base de demande de syndicats mixtes existants, après avis du comité de bassin. Cet avis du comité de bassin permet de garantir la cohérence hydrographique.

En 2010, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a émis un avis favorable sur les projets de délimitation de périmètre de deux nouveaux EPTB :

- ▶ le syndicat mixte d'aménagement et de gestion équilibrée des Gardons ;
- ▶ le syndicat mixte Ardèche Claire.

Le « label » EPTB permet de structurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux à l'échelle d'un bassin versant et facilite ainsi la mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques pour l'atteinte du bon état.

### Le comité d'agrément de bassin



L'engagement de l'agence dans un contrat de milieu est conditionné à son agrément par le comité d'agrément de bassin, émanation du comité de bassin Rhône Méditerranée, après audition des représentants du comité local de l'eau concerné. Le comité d'agrément donne également son avis sur les projets de périmètre et sur les projets de SAGE.

Point de vue



*Nous sommes passés d'une logique de rivière à une logique de bassin versant*

**Pascal Bonnetain,**

Président du syndicat mixte Ardèche Claire, président de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant de l'Ardèche, Vice-président du conseil d'administration de l'agence de l'eau

Entre tourisme, biodiversité, inondations, urbanisme, hydroélectricité..., les enjeux de l'eau sont tels sur notre territoire qu'ils sont au cœur des préoccupations des collectivités depuis près de 25 ans.

Le syndicat que je préside, créé en 1982 et devenu depuis « Syndicat mixte Ardèche Claire », a porté le premier contrat de rivière de France lancé en 1984 par le Conseil général de l'Ardèche.

Beaucoup de choses ont été faites dans ce cadre, en particulier la construction de 17 stations d'épuration, permettant de réels progrès vis-à-vis de la qualité sanitaire de l'eau. Cependant, ces réponses restaient ponctuelles et sans réelle cohérence d'ensemble. Notre territoire s'est donc engagé en 2003 dans la construction d'une véritable politique de l'eau prenant en compte les enjeux de l'eau et des milieux naturels d'une façon plus globale, à une échelle pertinente : celle du bassin versant... Et en s'appuyant sur des outils, 3 contrats de rivière et un SAGE - dont la stratégie établie dans le cadre d'une importante concertation - a été adoptée à l'unanimité.

Il nous est vite apparu, pour assurer la mise en œuvre effective du SAGE, que nous devions mieux nous structurer en termes de maîtrise d'ouvrage et de compétences, sans pour autant ajouter un « nouvel étage ». Suite à notre demande, le préfet coordonnateur du bassin a reconnu le Syndicat mixte Ardèche Claire comme « Etablissement Public Territorial de Bassin sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche ». L'obtention de ce label est une reconnaissance forte de l'Etat de tout le travail effectué par les acteurs de notre territoire.

## État d'avancement des SAGE (janvier 2011)

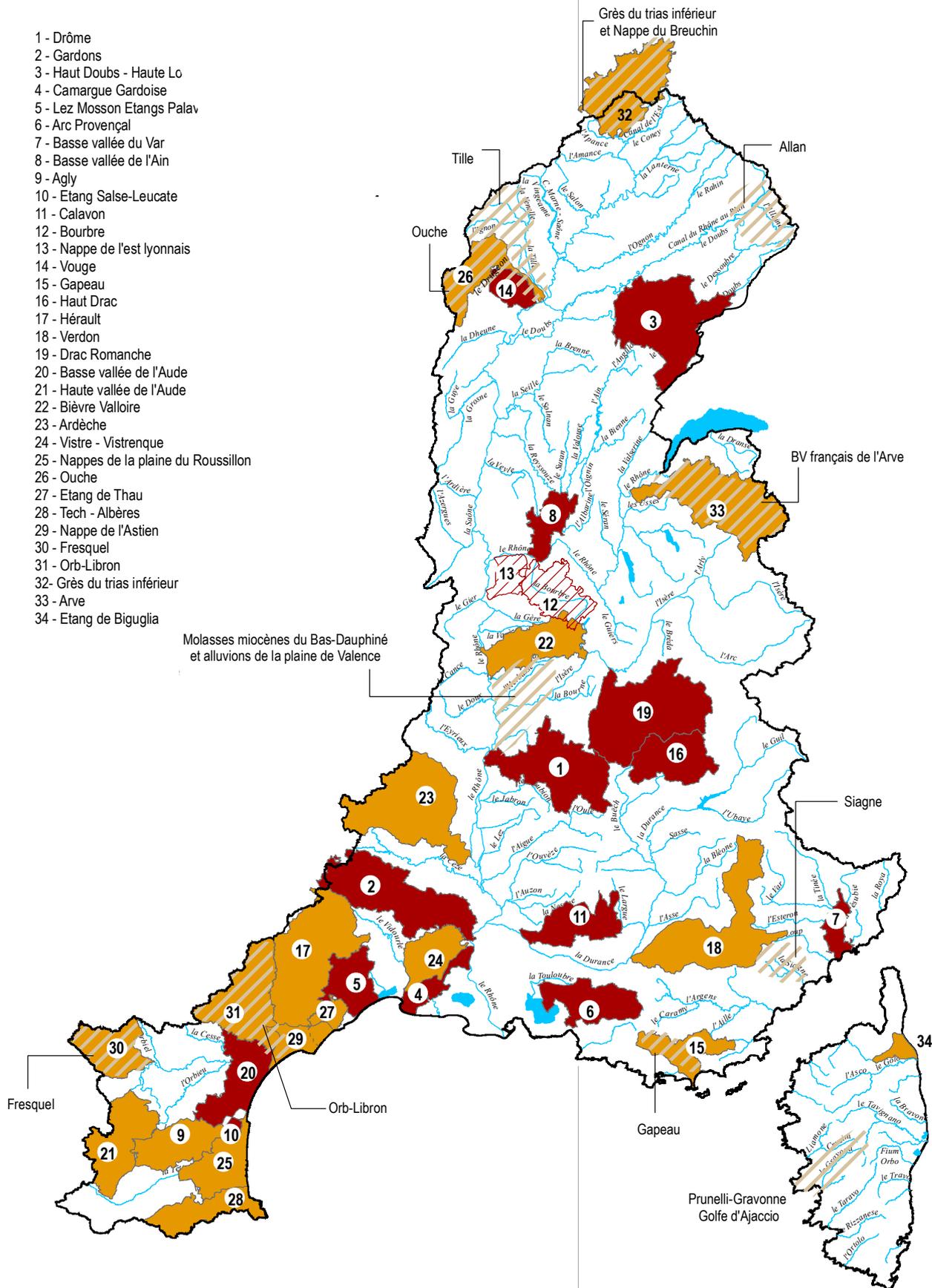
33 SAGE sont en cours dans le bassin Rhône-Méditerranée et 2 en Corse.

Ces SAGE couvrent près de 40 000 km<sup>2</sup>, soit environ 29 % de la surface des bassins Rhône-Méditerranée & de Corse.

- En phase d'élaboration (CLE constituée)
- Mis en oeuvre (SAGE approuvé conformément à la LEMA)
- En cours de révision (SAGE approuvé et en révision)

SAGE nécessaires au titre du SDAGE

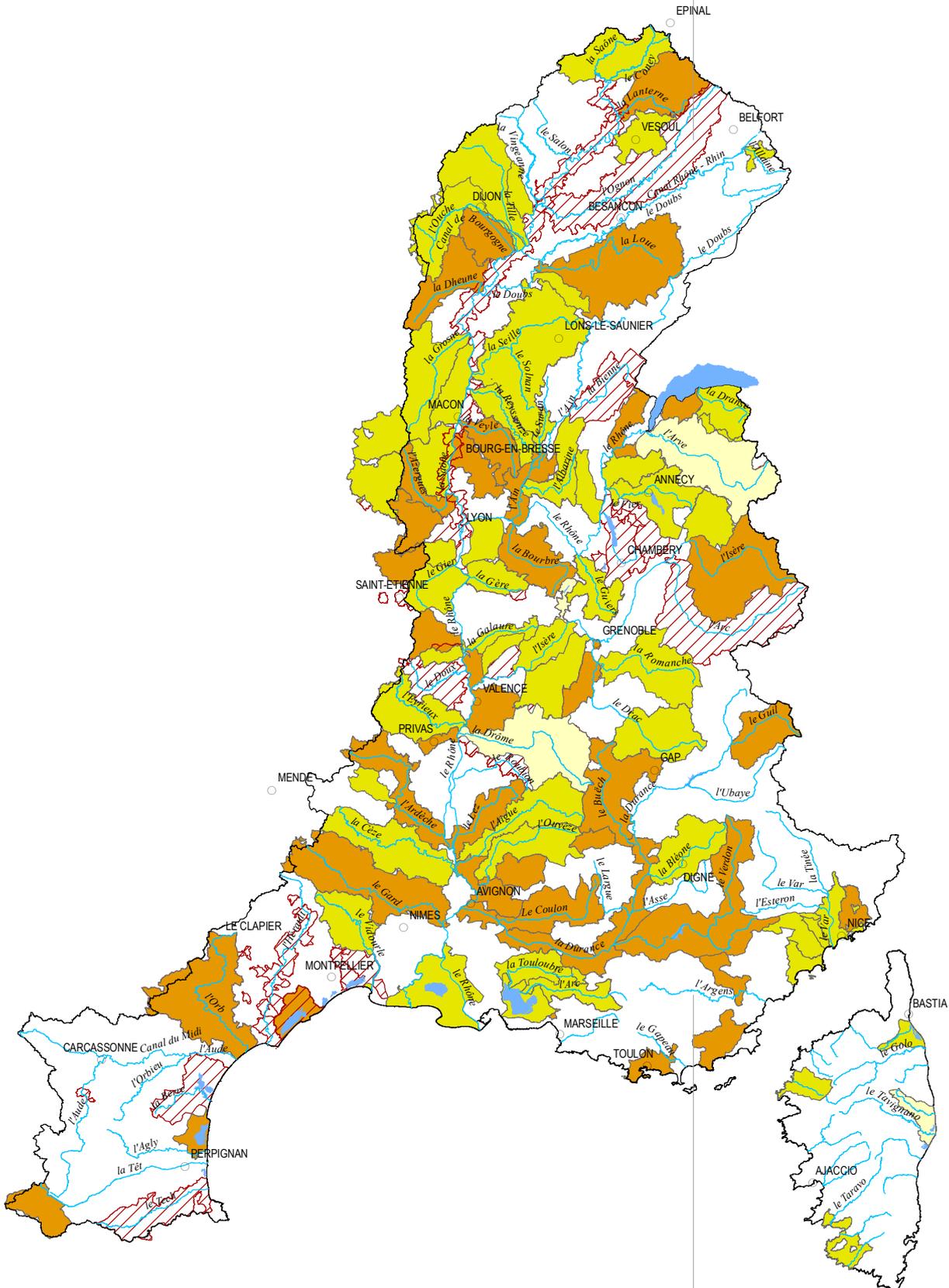
- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Lo
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palav
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée de Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Agly
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon
- 26 - Ouche
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel
- 31 - Orb-Libron
- 32 - Grès du trias inférieur et Nappe du Breuchin
- 33 - Arve
- 34 - Etang de Biguglia



# État d'avancement des contrats de milieu (janvier 2011)

▶ Une centaine de procédures en cours.

- en phase d'émergence
- en cours d'élaboration
- signé en cours d'exécution
- achevé



## ■ Le partenariat avec les départements et les régions

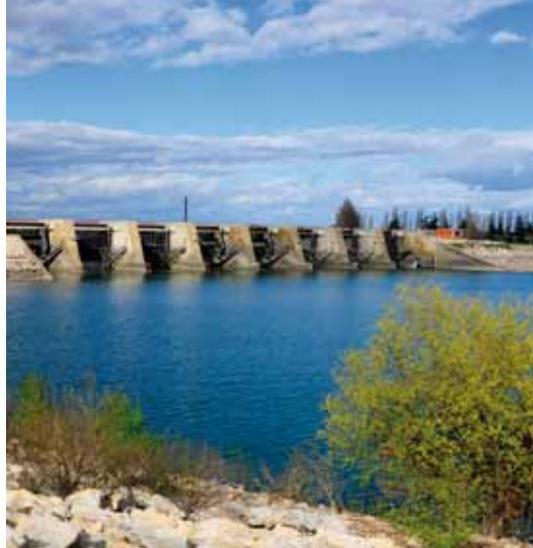
L'agence de l'eau recherche la conclusion d'accord-cadre avec les départements et les régions. Ces collectivités ont un rôle d'animation, de conseil ou d'intervention financière. Ces accords constituent des engagements politiques qui visent à identifier les objectifs et actions prioritaires à mener en commun, et définir un cadre de collaboration.

### Avec les départements : mettre en œuvre les réseaux de mesure et l'assistance technique aux communes rurales

100 M€ d'aides accordées en 2010, 21 accords-cadres en cours (114 M€ en 2009 et 23 accords-cadres) :

- 68 % pour la lutte contre les pollutions domestiques ;
- 30 % pour la ressource en eau et l'eau potable.

A partir de 2011, la réforme des collectivités amène une incertitude sur le niveau d'engagement des conseils généraux sur la politique de l'eau. Certains départements se retirent partiellement ou totalement des programmations.



▶ Le Conseil d'administration de l'agence de l'eau a proposé aux hydro-électriciens des modalités de financement des opérations d'augmentation du débit réservé, en compensation de leurs pertes financières.

### Avec les régions : faire le lien entre gestion de l'eau et aménagement du territoire

L'agence participe aux contrats de projets Etat Région, CPER, dans le cadre des financements apportés par les établissements publics de l'Etat aux actions relevant du domaine de la gestion de l'eau.

25 M€ d'aides en 2010, 9 accords :

- 6 contrats de projets régionaux
- 3 conventions inter régionales (plan Rhône, Massif des Alpes et Massif Central).

Les actions ainsi menées dans le cadre des CPER concernent très majoritairement des projets de restauration des milieux aquatiques prenant en compte certaines spécificités locales (lagunes en Languedoc Roussillon par exemple).

## La participation de l'agence au plan Rhône

L'agence de l'eau est pilote du volet « Qualité des eaux, ressource et biodiversité » du Plan Rhône.

En 2010, 70 opérations ont été labellisées. Le montant de travaux correspondant s'élève à 17,8 M€ sur lequel l'agence a apporté 6,6 M€ (soit un taux moyen de 37 %).

Le taux d'avancement du volet depuis 2007, première année du contrat de plan Etat région, CPER, est de 26 % (150 opérations, 36 M€ de travaux, et 13,2 M€ de participation de l'agence). La phase préparatoire des gros projets s'achève et les perspectives pour 2011 devraient porter ce taux à 50 %.

Depuis 2010, des aides européennes, dont l'instruction est assurée par l'agence de l'eau, peuvent être sollicitées à hauteur de 9 M€.

Les opérations marquantes labellisées en 2010 sont notamment liées :

- au lancement des opérations visant à rétablir la continuité de la migration sur le Rhône, dans le cadre de la stratégie migrateurs : les deux passes à anguilles au niveau de Caderousse et d'Avignon, les passes à poissons réalisées sur l'affluent Ardèche, ainsi que la passe à poisson au niveau du barrage de Rochemaure, en lien avec le programme de restauration du vieux Rhône de Montélimar ;

- aux premières actions de restauration des îlots sur les territoires de Péage de Roussillon et de Montélimar, et la réflexion sur la gestion des PCB dans ces zones ;

- aux campagnes de mesures chez les industriels relatives à la présence de substances dangereuses toxiques ;

- aux diverses études scientifiques relatives au fonctionnement du fleuve, notamment les études relatives au passage des anguilles par les turbines ; l'étude des potentialités écologiques du Rhône ; la définition du programme relatif à la qualité des sédiments, notamment l'estimation des flux à la mer, dans le cadre de l'observatoire des sédiments du Rhône, ou encore la quatrième phase de l'étude thermique du Rhône portée par EDF.

L'agence pilote un groupe de travail « Biodiversité » ayant pour objectifs d'établir l'inventaire des milieux remarquables le long du Rhône pour prioriser les actions de préservation et de restauration, d'animer le réseau des gestionnaires de ces milieux, de travailler sur la question des espèces invasives. Elle a publié une plaquette : « Stratégie pour une reconquête des milieux naturels remarquables du fleuve Rhône » destinée à valoriser les milieux remarquables du Rhône.



# La politique d'intervention de l'agence

## Des avancées en 2010 sur les objectifs du Grenelle de l'environnement

L'année 2010 marque un tournant avec la montée en puissance des actions de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides et la protection des aires d'alimentation de captage. La dynamique s'accélère également sur le plan de la lutte contre les pollutions industrielles grâce à l'adhésion à des démarches collectives. Les opérations de restauration de la continuité piscicole connaissent un bel essor avec la suppression de nombreux obstacles et la construction d'ouvrages de franchissement. L'objectif d'adoption de plans de gestion de la ressource reste par contre difficile à mettre en œuvre.

### CHIFFRES

> 392,5 M€ de redevances ont été perçues en 2010 par l'agence.

> 434 M€ d'aides\* ont été versées aux maîtres d'ouvrages du bassin.

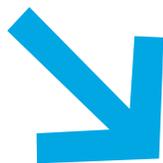
Les ménages sont les principaux contributeurs - via notamment la facture d'eau - et les collectivités sont les premières bénéficiaires de ces aides notamment pour leurs investissements dans le domaine de l'assainissement.

\* La différence entre les recettes (redevances) et les dépenses (aides) s'explique principalement par le remboursement des prêts et avances d'intervention consentis par l'agence aux maîtres d'ouvrages.



### Soutien de l'agence à la création de 252 emplois en contrat d'insertion

Le Conseil d'administration du 3 décembre 2009 a décidé de bonifier les aides pour des projets favorisant le retour à l'emploi de personnes en difficulté. Les secteurs concernés par ces aides sont la collecte des déchets dangereux coordonnée par des collectivités locales, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, l'entretien effectif des ouvrages des services publics d'alimentation en eau potable, la sensibilisation aux économies d'eau dans l'habitat individuel, les emplois « brigades vertes » pour l'entretien de rivières ou de zones humides, le suivi de la qualité de l'eau.



# Les redevances et les primes pour épuration

## Renforcer l'efficacité environnementale des redevances et primes pour épuration

**Le Conseil d'administration a décidé fin 2010 la hausse de certains taux de redevances, tout en recentrant également les aides financières de l'agence. Des ajustements qui visent un double objectif : le renforcement de l'incitation des usagers de l'eau à diminuer leur pression, et le maintien de la capacité financière de l'agence face aux actions nécessaires pour le bon état.**

Point de vue



*Des redevances et primes acceptables du point de vue économique et social*

**Laurent Fayein,**

président du Conseil d'administration

Depuis le début du 9<sup>e</sup> programme en 2007, les instances de bassin avaient fait le choix du maintien des taux de redevances votés initialement sans réévaluation d'aucune sorte. Constat était fait fin 2009 d'une baisse des recettes causée par l'érosion lente et pérenne de la consommation en eau des ménages (de l'ordre de 1 à 1,5 % par an), mais aussi par la crise économique impactant les recettes de la redevance pour pollution industrielle. Ce décalage observé par rapport à nos prévisions d'une part, et la perspective du 10<sup>e</sup> programme d'autre part, pour lequel les efforts financiers à consentir ne pourront être inférieurs à ceux du 9<sup>e</sup> programme, il était de la responsabilité du Conseil d'administration d'avoir une réflexion prospective sur la solidité financière de l'agence. Toutes ces raisons ont conduit à réviser à la hausse certains taux de redevances et, en parallèle, à économiser sur les dépenses de fonctionnement de l'établissement, ainsi que sur les dépenses liées à certaines aides.

Ces ajustements ne remettent pas en cause nos choix politiques : des redevances et primes « durables », c'est-à-dire acceptables du point de vue économique et social - elles restent relativement faibles comparées aux autres bassins, même avec la révision des taux - et efficaces du point de vue environnemental. Il en va de même pour les aides financières de l'agence qui sont sélectionnées avec des priorités. Ces décisions sont non seulement le résultat de l'observation du passé, mais elles ont aussi une valeur prospective. Car c'est dans cet état d'esprit, et selon ce mode opératoire, que nous fonderons le 10<sup>e</sup> programme. Nous avons démarré ce travail en analysant les investissements nécessaires à réaliser et le système d'aides correspondants, en acceptant de nous poser toutes les questions : l'objectif est bien de sélectionner les aides en fonction de leur efficacité pour la reconquête de l'état des eaux.

Les principaux ajustements ont porté sur les postes suivants :

### **Redevance pour pollution et collecte domestique : maintien des recettes prévues sur l'ensemble du programme**

Obtenu par une augmentation de + 3,5 centimes d'euros au total par m<sup>3</sup> en 2011 et + 3 centimes en 2012, qui correspond à une évolution des taux inférieure à l'inflation enregistrée sur les douze dernières années.

### **Redevance pour prélèvements destinés aux usages « alimentation en eau potable et autres usages économiques » : limitation de la baisse des recettes à 30 M€**

Obtenu par une augmentation de 35 centimes € / 1 000 m<sup>3</sup> de la redevance pour prélèvement pour l'usage eau potable, et pour les autres usages économiques par une augmentation qui oscillera, en zone de répartition des eaux entre 0,5 € / 1 000 m<sup>3</sup> et 0,65 € / 1 000 m<sup>3</sup> selon le zonage.

### **Redevance pour prélèvements destinés à l'hydroélectricité : augmentation du taux de 0,19 à 0,24 € / million m<sup>3</sup> d'eau turbinée et par mètre de chutes**

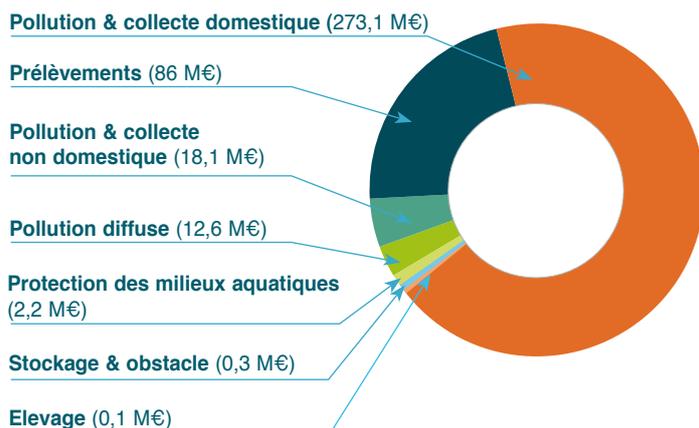
De manière à accompagner les nouvelles actions de restauration écologique des cours d'eau décidées lors du Grenelle de l'environnement, ce taux, ainsi relevé, reste encore très faible comparé à celui des autres bassins français ou au plafond prévu par la loi sur l'eau.

**En 2010, 22,5 % des redevables (hors redevances pour pollution non domestique) ont choisi la télé-déclaration. Ce service proposé progressivement depuis 3 ans à une partie des redevables est de plus en plus utilisé.**

### Primes pour épuration : renforcement des exigences environnementales

Afin d'accélérer la mise en conformité des dernières stations d'épuration, pour lesquelles la France est menacée de sanctions par la Cour de Justice de l'Union européenne, le Conseil d'administration a décidé d'accentuer le caractère incitatif des primes. Ainsi pour 2011, les exigences relatives à la performance environnementale des systèmes d'assainissement collectif et à la valorisation des boues ont été renforcées dans le calcul des primes. Ce système de « bonus-malus » est un signal aux collectivités pour les pousser à agir et obtenir des effets bénéfiques rapides sur l'environnement.

### Recettes 2010 par type de redevances



► Les réductions de redevance pour prélèvement destiné à l'irrigation non gravitaire sont effectives dans les sous-bassins qui se sont organisés pour mesurer les prélèvements et préparer les situations de sécheresse.

### Primes pour épuration : ce qui change pour 2011

- Suppression de la prime si les équipements restent non conformes à la directive Eaux résiduaires urbaines pour les stations de plus de 2 000 Equivalent Habitants.
- Pénalité si les performances des installations restent non conformes (prime minorée de 20 %).
- Extension aux systèmes de collecte de plus de 10 000 EH des critères de conformité de l'autosurveillance des réseaux, afin d'acquérir une meilleure connaissance des rejets et de leur surveillance en cohérence avec le SDAGE.
- Encouragement à la valorisation des boues (valorisation énergétique sécurisée ou agricole) : réduction de moitié de la prime en 2011 et suppression en 2012 en cas de mise en décharges.

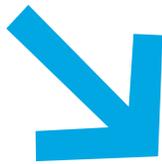
#### CHIFFRES

> 88,7 M€, montant des primes pour épuration versées en 2010 (80,6 M€ en 2009)

L'augmentation en 2010 du nombre de stations mises en conformité avec la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (36 stations mises en conformité en 2010, soit un total de 172 stations mises en conformité depuis 2007 sur les 220 ciblées par l'agence) et l'amélioration de la performance épuratoire des stations ont contribué à la hausse globale des primes versées.

### Accompagnement individuel des assujettis confrontés à de fortes augmentations de redevances

La modification des modalités de calcul des redevances pour pollution ou pour prélèvement, instaurée par la loi sur l'eau, exonère de nombreux redevables mais augmente parfois de façon importante la redevance de certains assujettis. Ces augmentations mettent en lumière des impacts environnementaux et donnent l'occasion aux acteurs de l'eau concernés de réagir avec l'aide de l'agence. C'est ainsi que, dans les cas particuliers de fortes augmentations de la redevance pour pollution non domestique, l'agence a étudié les variations selon les branches d'activités industrielles et les différents paramètres de pollution, puis a rencontré plus d'une centaine d'industriels afin d'identifier avec eux des solutions pour les aider à diminuer leurs rejets et leurs redevances. Il s'agit soit d'investissements, soit de modalités de gestion ou de suivi des eaux prélevées ou rejetées. 12 M€ d'aides ont d'ores et déjà été mobilisés en faveur de ces établissements sur les trois dernières années.



# Les aides dans le bassin Rhône-Méditerranée

## 164 M€ pour l'assainissement des collectivités

### CHIFFRES

> 164 M€ d'aides accordés par l'agence de l'eau en 2010 pour l'assainissement des collectivités (stations, réseaux...) - 227 M€ en 2009

> 1 600 opérations aidées (études, travaux, schémas directeurs...)

Objectifs prioritaires	Réalisé en 2010	Réalisé depuis 2007 (1 <sup>re</sup> année du 9 <sup>e</sup> programme)
Mettre en conformité 100 % des stations d'épuration de plus de 2 000 EH	36 stations mises en conformité en 2010	172 stations mises en conformité, soit 78 % de l'objectif représentant plus de 4,7 millions d'équivalent habitant, EH.
Elaborer un « volet boues » dans chaque plan départemental d'élimination des déchets	4 volets boues	10 volets boues validés et 5 en préparation

### Les stations d'épuration sont en passe de respecter les exigences de la directive eaux résiduaires urbaines.

Les réglementations européenne et nationale imposent des échéances de mise en conformité des stations d'épuration urbaines en fonction de la taille des installations. En retard sur les installations relevant des échéances 1998, 2000 et 2005, la France est en contentieux avec l'Europe.

Le plan national lancé en 2007 par le ministre Jean-Louis Borloo pour rattraper ce retard a pourtant permis d'accélérer les travaux puisqu'en 2010, il reste sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse 48 stations à mettre en conformité (sur les 220 ciblées par l'agence).

Il a été possible d'atteindre ces résultats grâce à l'action coordonnée des services de police de l'eau et de l'agence. Ainsi, l'agence a mis en place des outils très incitatifs : la dégressivité des aides pour la mise en conformité des stations et leur suppression au 10<sup>e</sup> programme ainsi que la conditionnalité des primes pour épuration (150 primes supprimées ou baissées en 2010, 12 M€ non versés).

Le montant financier consacré à cet objectif par l'agence depuis 2007 amorce une baisse très nette en 2010 qui devrait se poursuivre jusqu'en fin de programme, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de mise en conformité.

Concernant **les travaux de mise en conformité des stations d'épuration**, et sous réserve de nouvelles non-conformités, 48 collectivités (380 000 EH) devraient être aidées entre 2011 et 2012, dont 9 en Corse.

Sur la question des **boues d'épuration**, l'enjeu est la fiabilité des filières d'élimination ce qui a amené l'agence à s'intéresser à 3 leviers :

- l'optimisation des équipements (incinérateurs, sécheurs, centres de compostage) ;
- les bonnes pratiques sur les filières d'épandage, avec la mise en place d'organismes de contrôle (MESE) et une conditionnalité des primes épuratoires aux bonnes pratiques ;
- les bonnes pratiques des centres de compostage avec un conventionnement spécifique avec l'agence (intégrant un audit) et une incitation aux collectivités à fournir des boues à faible teneur en métaux toxiques par le biais d'un bonus sur les primes.



Par ailleurs, dès 2015, il ne sera plus possible d'envoyer les boues en centre d'enfouissement technique. Pour autant, cette filière est encore très utilisée par les collectivités du bassin (10 % du tonnage), notamment en Provence Alpes Côte d'Azur. Il est donc important d'anticiper et de mettre en place des filières alternatives. Pour inciter les collectivités à s'orienter vers d'autres filières dans un cadre intercommunal, l'agence a modifié les règles d'attribution de ses primes épuratoires, qui seront supprimées en 2012 pour les collectivités qui n'auront pas changé de filière.



## Il faut maîtriser l'impact des rejets par temps de pluie

**Jean-François Curci,**

directeur du département des interventions et des actions de bassin à l'agence de l'eau

*Le retard sur la mise en conformité des stations d'épuration est en passe d'être rattrapé, quels sont désormais les enjeux de gestion des systèmes d'assainissement ?*

Il faut maîtriser l'impact des rejets par temps de pluie. Ce travail est en cours pour repérer les systèmes d'assainissement impactant (ceux qui débordent), inciter les collectivités à mettre en place des programmes de travaux (bassins d'orages, infiltration naturelle via les toits végétalisés ou les fossés, noues, qui permettent de stocker...) et généraliser l'auto-surveillance des réseaux par l'installation de capteurs par exemple.

Un second enjeu dans les bassins versants sensibles est d'être plus exigeants vis-à-vis des rejets d'azote et de phosphore, principale cause d'eutrophisation des milieux aquatiques : soit traiter de façon plus poussée les rejets des stations, soit détourner les rejets vers des bassins moins sensibles. C'est par exemple le cas pour l'étang de l'Or (34), pour lequel l'agence finance le raccordement des collectivités à l'agglomération de Montpellier (qui rejette en mer via un émissaire) pour éviter un rejet direct dans l'étang.

Un autre enjeu est de s'assurer d'une gestion pérenne des systèmes d'assainissement qui vieillissent. Pour une action efficace à long terme sur la dépollution, il est essentiel que le prix de l'eau permette le renouvellement des infrastructures. Il s'agit pour l'agence d'un nouvel axe de travail à développer avec les collectivités par le biais des inventaires du patrimoine, d'une identification des besoins de renouvellement et des efforts financiers à prévoir. Dans le cadre de la solidarité avec le monde rural, l'agence soutient le renouvellement de certaines infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle promeut également les bonnes pratiques en matière d'investissement dans le cadre des chartes qualité des réseaux d'assainissement.

## Solidarité avec le monde rural : rénover et entretenir les infrastructures d'eau et d'assainissement

Les aides aux communes rurales, d'un montant global de 166,8 M€ en 2010, représentent environ 8 % des aides versées aux collectivités. L'enveloppe de solidarité rurale, soit 36 M€, a été entièrement utilisée en 2010, comme les années précédentes.

Au-delà de cette enveloppe, l'agence accompagne financièrement les communes rurales à travers la mise en place par les conseils généraux des services d'assistance technique. Ces aides ont représenté 5,8 M€ en 2010.

Enfin, les communes rurales perçoivent également des aides classiques du programme, apportés via les accords cadres départementaux signés entre l'agence et les départements du bassin. 125 M€ d'aides ont été apportées aux communes rurales à ce titre.



**Près de 30 % de communes ne disposent pas de services publics d'assainissement non collectifs, pourtant obligatoires.**

Dans le cadre du plan national d'assainissement non collectif, l'agence s'est mobilisée aux côtés des départements pour permettre aux élus de mettre en place leurs services et les professionnaliser (formation réseau d'échanges, aide au fonctionnement...). L'assainissement non collectif offre des performances techniques comparables voire supérieures à l'assainissement collectif et permet de disposer de solutions plus économiques pour l'habitat dispersé.

## ■ Doublement en 2010 des aides à l'industrie

La lutte contre la pollution dispersée des activités économiques a connu une forte montée en puissance grâce à la signature de nombreuses démarches collectives.

### CHIFFRES

- > 19,5 M€ d'aides accordés par l'agence de l'eau en 2010 - 10,4 M€ en 2009
- > 768 opérations aidées, dont 300 liés à la campagne de mesures de substances dangereuses dans les rejets des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ICPE

Objectifs prioritaires	Réalisé en 2010	Réalisé depuis 2007 (1 <sup>er</sup> année du 9 <sup>ème</sup> programme)
Initier 45 démarches collectives visant à réduire les pollutions dispersées de nature industrielle	11 nouvelles démarches engagées	40 conventions
Engager des actions de réduction des rejets toxiques sur 60 sites isolés prioritaires	9 nouveaux sites traités	19 sites

### Démarches collectives, objectif atteint

Ces démarches permettent d'agir sur un territoire afin de réduire les pollutions industrielles dispersées. Le but est de mobiliser autour d'objectifs communs tous les acteurs concernés, privés et publics (émetteurs des rejets polluants, gestionnaires des réseaux d'assainissement, organismes de contrôle, financeurs) et de mettre en place une animation territoriale afin de sensibiliser et d'inciter les petites et moyennes entreprises à agir.

L'agence s'attache désormais à suivre les résultats obtenus au travers des 40 conventions signées.



▶ Signature le 18 janvier 2010 d'une convention de réduction des toxiques sur les territoires de Saint-Claude, de Moirans-en-Montagne et de Saine-Lemme. Les partenaires (région, parc naturel régional du Haut- Jura, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers, Conseil général et agence) s'engagent, d'ici à 2012, à ne pas dégrader la qualité des eaux et à maintenir des concentrations acceptables en micropolluants métalliques dans les réseaux d'assainissement, à doubler le tonnage de déchets collectés sur les trois bassins, à réduire les émissions de pollutions toxiques des entreprises (traitement de surface, plasturgie, mécanique, tournage du bois, etc). Afin de vérifier l'efficacité de ce dispositif, des analyses seront effectuées sur les peuplements de macro-invertébrés et les bryophytes (mousses aquatiques).

### Réduction des rejets toxiques sur des sites prioritaires : plus de 400 dossiers d'aides au diagnostic

2010 a été l'année de démarrage effectif des campagnes de mesures des rejets des 41 substances dangereuses (mercure, cadmium, benzène, phtalates...) indispensables à la connaissance précise des flux émis sur le bassin et des principaux émetteurs. Elles complètent les données issues de la précédente campagne de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) de 2005-2007. A partir des résultats de ces campagnes, les services de l'Etat indiqueront les obligations réglementaires de réduction des émissions, par substance et par site. Les industriels concernés devront alors élaborer des plans d'action pour mettre en œuvre des solutions alternatives à l'utilisation de ces substances. L'agence apporte son appui financier pour l'établissement des diagnostics et par la suite pour la réalisation des travaux qui démarreront à partir de 2013. Ces opérations devraient monter en puissance, l'objectif de réduction de 50 % des rejets de substances dangereuses étant fixé d'ici à 2015 par la directive cadre sur l'eau. Ce sera donc un enjeu important des prochaines années.

En 2011, le démarrage de la campagne de mesures sur les stations d'épuration urbaines permettra de compléter le dispositif de suivi et renforcer les actions sur les agglomérations.



### L'appropriation par le monde industriel de la problématique de recherche de substances dangereuses

**Michel Depraetere,**  
président de l'association Environnement-Industrie

Environnement Industrie accompagne les industriels concernés par la campagne « substances dangereuses » en PACA, conformément aux engagements de l'accord cadre signé en 2009 avec l'agence de l'eau.

Plus de 300 installations classées pour la protection de l'environnement ont depuis été contactées et informées de la démarche à suivre (plaquette d'information, Internet, presse, réunions d'information du réseau) et 5 comités de

concertation régionaux, regroupant les représentants de l'Etat, la chambre de commerce et d'industrie de PACA et d'autres acteurs impliqués dans l'opération, ont été animés par Environnement-Industrie.

Nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de l'appropriation par le monde industriel de la problématique RSDE et de l'implication des fédérations professionnelles et du réseau consulaire. Par contre, nous avons rencontré quelques difficultés : ainsi, la mise à disposition d'outils de télédéclaration fonctionnels et la publication tardives des arrêtés préfectoraux ont entraîné des retards dans la réalisation des 6 mesures de surveillance initiale. De plus, certains laboratoires rencontrent des difficultés à gérer l'afflux de demandes.

Mais indéniablement l'action concertée des services de l'Etat, de l'agence de l'eau et d'Environnement-Industrie permet de faciliter le déroulement de cette vaste opération, dont les enjeux sont lourds pour les entreprises.

### Etude sur les coûts de réduction des rejets de substances toxiques

Avant de s'engager dans des actions de réduction des rejets de substances toxiques, les entreprises ont besoin de connaître les coûts des dispositifs de réduction/suppression. L'agence a donc commandé une étude sur le sujet dont les principaux enseignements sont les suivants : dans la plupart des établissements, la mise en place d'un traitement curatif semble inévitable en l'état des connaissances actuelles, l'effort de recherche sur des solutions préventives sera donc à renforcer ; les solutions de substitution/changement de process resteront marginales ; les utilisations et les rejets de substance étant très hétérogènes d'un secteur d'activités à l'autre, les solutions le seront également ; enfin, une attention particulière est à porter sur le cuivre et le zinc qui impactent très fortement les besoins d'investissement.

(Résultats de l'étude, ainsi que les fiches spécifiques par secteur, substances et procédés, disponibles sur le site de l'agence : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr), rubrique Espace d'information / Guides techniques / Lutter contre la pollution industrielle).



► Vers une installation zéro rejets pour la société « Electrolyse Abbaye d'Accey », Vitreux (Jura). La bio adsorption est une technique de finition prometteuse pour le traitement des effluents de traitement de surface.

## Les pollutions diffuses, première cause de dégradation des eaux souterraines

En 2010, l'agence a triplé les aides pour lutter contre la pollution par les produits phytosanitaires et soutenir le développement de l'agriculture biologique.

#### CHIFFRES

- > 13,8 M€ d'aides accordés en 2010 (soit autant que les engagements réalisés entre 2007 et 2009)
- > Parmi les opérations aidées :
  - 480 exploitations pour la conversion à l'agriculture biologique, sur 10 000 ha ;
  - 60 aires de lavage au bénéfice de 305 agriculteurs utilisateurs ;
  - 182 maîtres d'ouvrages engagés dans des actions de réduction de l'usage de pesticides en zones non agricoles.

Ce bilan positif est le fruit d'un investissement important de l'agence sur cette thématique, associant des adaptations de son programme pour favoriser l'émergence des projets locaux, une communication soutenue en direction des agriculteurs, des coopératives agricoles, des collectivités..., ainsi que des interventions auprès du ministère de l'Agriculture

pour adapter les règles d'attribution des subventions aux agriculteurs dans le cadre du PDRH, programme de développement rural hexagonal.

2011, et les années suivantes, devraient en toute logique connaître une nouvelle progression de projets aidés sur ces thématiques.



### L'agriculture s'est mise en route, mais le chemin est encore long

**Jean-Marc Fagnoud,**

vice-président du Conseil d'administration de l'agence, membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes

Nous avons assisté en 2010 à une montée en puissance plus rapide qu'espérée des demandes d'aides pour lutter contre les pollutions d'origine agricole. C'est la preuve que lorsque le monde agricole a décidé de prendre une direction, il avance. Pour autant, la route est encore longue. On peut penser que pour certaines filières, les opportunités de marché seront motrices. C'est le cas pour la viticulture : l'image d'un vin respectueux de l'environnement est un atout en termes de commercialisation. Ce n'est pas le cas pour toutes les filières : pour l'éleveur laitier, par exemple, l'investissement environnemental ne génère pas de valorisation supplémentaire sur le marché. Pour les grandes cultures, il faut considérer la grande volatilité du marché, qui peut s'avérer un frein quant à la capacité à investir. Mais globalement l'agriculture s'est mise en route. Il convient de fait de s'interroger sur l'enveloppe budgétaire que l'agence dédie aux aides contre les pollutions d'origine agricole : sera-t-elle suffisante si la tendance engagée se confirme ? Une question à considérer alors que se prépare le 10<sup>e</sup> programme.

Les aides de l'agence ont principalement bénéficié aux changements de pratiques agricoles notamment sur les aires d'alimentation de captage (voir page 23 ci-après) : conversion à l'agriculture biologique, réduction ou arrêt de l'usage d'herbicides, enherbement des vergers. Les aides ont surtout porté sur la réalisation d'études préalables et l'animation des démarches agricoles ainsi que sur des investissements : matériels de désherbage mécanique, ouvrages de stockage

et de traitement des effluents d'élevage. La profession agricole a bien réagi à l'élargissement à tout le bassin des aides à la création d'aires de lavage des pulvérisateurs et de traitement des eaux de lavage, ce qui a permis de faire décoller les demandes d'aides.

L'accompagnement par de nombreuses actions de communication (presse, visite des coopératives agricoles, mailing...) a participé de ce succès.



### Suppression des pollutions ponctuelles par les pesticides

**Thiébault Huber,**

viticulteur et vice-président du syndicat professionnel de l'aire de lavage de Volnay (21)

Le syndicat a été créé quand les viticulteurs ont décidé de construire une plateforme collective de remplissage et de lavage des pulvérisateurs avec l'aide de la mairie et de la chambre d'agriculture de Côte d'Or. L'installation a coûté 420 000 €, nous avons reçu 80 % d'aides publiques dont 35 % de l'agence de l'eau.

La station phytosanitaire fonctionne en circuit fermé avec de l'eau de pluie récupérée sur la toiture des bâtiments. Les effluents sont traités sur place et l'eau nettoyée est réinjectée dans le dispositif. La capacité d'accueil est de 85 viticulteurs, pour un coût annuel de 400 € par

pulvérisateur, bien moins cher qu'une installation individuelle ! Les économies d'eau et la protection du milieu naturel ont été des éléments moteurs de ce projet.

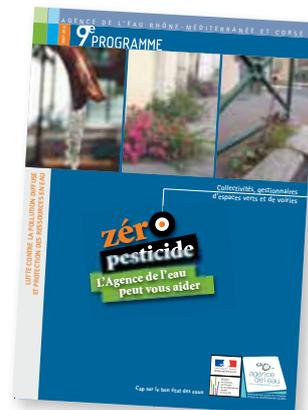


### Zéro pesticide, tous concernés

Les zones non agricoles (espaces verts urbains, cimetières, terrains de sports, voies ferrées, routes et autoroutes, aéroports, canaux, sites industriels et leurs abords, jardins de particuliers...) sont aussi concernées par la réduction de l'usage des pesticides.

En 2010, 158 communes et 24 autres bénéficiaires comme Réseau Ferré de France et la SNCF, l'association Franche Comté Nature Environnement, l'ASA du canal de la plaine (66)... ont été aidés pour un montant de 1,4 M€.

L'agence de l'eau a soutenu de nombreuses initiatives qui se sont multipliées dans tout le bassin sous différentes bannières « zéro pesticide », « défi pesticides », « la nature en ville »... Elle apporte des subventions à l'animation et à la sensibilisation, aux études, diagnostics, plans de désherbage, à la formation des agents ainsi qu'à l'acquisition de techniques et matériels permettant la réduction ou la suppression de l'utilisation des herbicides.



En 2010, l'agence de l'eau a lancé une vaste campagne de communication auprès des collectivités pour qu'elles engagent des démarches « zéro pesticide » sur leurs espaces publics.

## Décollage des surfaces en agriculture biologique

Le Grenelle de l'environnement vise le passage en bio de 2 à 6 % des surfaces agricoles françaises d'ici à 2012.

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, déjà très engagé sur le sujet (la Drôme est le 1<sup>er</sup> département français en surfaces bio), l'agence a renforcé son appui à l'agriculture biologique. L'appel à projets qu'elle a lancé en 2009 a permis un véritable décollage des opérations sur le terrain : en 2010, 480 exploitations ont bénéficié d'une aide de l'agence pour la conversion à l'agriculture biologique, ce qui représente 10 000 ha. Au total depuis 2007, l'agence a soutenu le passage au bio de 13 200 ha, principalement en grandes cultures et vignes.

Par ailleurs, des conventions régionales en faveur du développement de l'agriculture biologique sur des territoires à enjeu eau potable ont été initiées en Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes avec les acteurs des filières de l'agriculture biologique, les principales organisations professionnelles agricoles et les régions.

Au-delà de la conversion des surfaces agricoles, l'accompagnement de l'agence à l'agriculture biologique vise la structuration de filières bio. Les actions menées ont notamment permis de consolider localement des filières de vins bio, de farine bio, et de soja destiné à l'alimentation humaine.

### L'appel à projets « de nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions par les pesticides »

Cet appel à projet, lancé par l'agence en 2009, avait pour objectif de faire émerger de nouvelles pistes pour réduire les pollutions de l'eau par les pesticides, à travers notamment le développement de l'agriculture biologique. 58 projets ont été labellisés portés par des coopératives agricoles et négociants, des groupements d'agriculteurs ou des collectivités. 28 concernent le développement de l'agriculture biologique.

Les deux types de projets les plus fréquemment financés par l'Agence sont le développement de circuits courts de vente de produits biologiques locaux, portés par des collectivités afin d'approvisionner notamment la restauration collective, et la conversion à l'agriculture biologique sous l'impulsion d'un acteur économique agricole.

## La protection de la ressource : montée en puissance des opérations de protection des captages d'eau potable

### CHIFFRES

- > 50 M€ accordés par l'agence de l'eau en 2010 - 48 M€ en 2009
- > 1 220 opérations aidées

Objectifs prioritaires	Réalisé en 2010	Réalisé depuis 2007 (1 <sup>er</sup> année du 9 <sup>e</sup> programme)
Engager les programmes d'action sur 120 captages touchés par des pollutions diffuses d'ici à fin 2012 (et sur 105 autres captages d'ici 2015)	16 programmes d'action engagés	47, dont 31 « Grenelle » (études de délimitation de l'aire d'alimentation réalisées ou en cours sur 103 autres captages).
Délimiter 50 % des ressources stratégiques pour l'eau potable d'ici fin 2012, 100 % d'ici fin 2015	27 études engagées (phase 1)	
	9 ressources délimitées (phase 2)	

### Captages : 4 500 ha concernés par des changements de pratiques agricoles

En 2010, l'agence a doublé ses aides et a renforcé son appui aux collectivités sur l'animation qui se révèle essentielle pour garantir sur le long terme le maintien des objectifs de protection.

Depuis 2007, les mesures agro-environnementales territorialisées (réduction de l'usage des herbicides en grandes surfaces, réduction ou arrêt des herbicides en vignes, remise en herbe...) ont concerné 4 500 ha situés sur 27 aires d'alimentation de captages. Même si cette surface est en augmentation, elle reste insuffisante pour la reconquête de la qualité de l'eau sur tous les captages.



### Les captages, un capital à préserver pour l'avenir

**Jean Papadopulo,**

Vice-président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, CAPI (38)

Près de la moitié des surfaces de l'aire d'alimentation du captage du Vernay, soit 106 hectares, est cultivée en grandes cultures. On trouve dans les eaux non seulement des produits utilisés aujourd'hui mais également des produits interdits, comme l'atrazine et le déséthyl atrazine. Privilégiant les actions à la source à des solutions de traitement, la CAPI a engagé, avec la chambre d'agriculture et avec l'aide de l'agence de l'eau, une démarche de contractualisation avec les agriculteurs, fondée sur la mise en œuvre de mesures agro environnementales (désherbage mécanique, mise en herbe des parcelles labourées, cultures pièges à nitrate). 13 agriculteurs sur 22, soit 52 % des surfaces concernées sur l'aire du Vernay, s'étaient engagés dans la démarche à fin 2010, suite à notre important travail de sensibilisation. Nous avons en projet, la création d'une aire de lavage des pulvérisateurs et nous étudions l'opportunité d'une maîtrise foncière (ou des usages) sur les terres agricoles concernées.



► 39 M€ d'aides ont concerné des travaux d'alimentation en eau potable (14 M€ d'aides aux communes rurales dans le cadre du fonds de solidarité rural, FSR ; 12 M€ pour les branchements en plomb ; 8 M€ d'aides pour le traitement des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable).

### Des études pour connaître les ressources majeures à préserver pour la production d'eau potable

Les résultats des études, en particulier sur les territoires Rhône et Saône, pour délimiter les ressources stratégiques souterraines et définir les actions de préservation à conduire pour concilier leur préservation et les activités humaines, sont parus\*. La priorité est maintenant d'intégrer les objectifs de préservation de ces ressources dans les documents d'urbanisme et dans les SAGE

Ces ressources sont :

- soit très sollicitées et leur altération peut poser problème pour les populations qui en dépendent, soit peu sollicitées mais à fortes potentialités pour le futur ;
- importantes en quantité ;
- de qualité chimique conforme ou proche des critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- bien localisées par rapport aux zones de consommation actuelles et futures ou situées dans les territoires de SAGE.



► L'étude conduite sur la nappe alluviale du Val de Saône, à la demande de l'agence de l'eau, a permis de déterminer, en fonction de l'évolution future de la demande (on attend 230 000 habitants de plus d'ici à 2030), 22 zones stratégiques, où de futurs captages pourraient être implantés.

\*Toutes les informations détaillées sur [www.eaurmc.fr/napperhone](http://www.eaurmc.fr/napperhone) et sur [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr) (rubrique usages et pressions / urbanisme).

## Mieux partager la ressource en eau : trouver le juste équilibre pour concilier activités humaines et protection du milieu

Des progrès importants ont été enregistrés pour réduire les volumes prélevés dans le milieu naturel et pour améliorer la connaissance avec l'avancement, à un rythme soutenu, des études volumes prélevables.

### CHIFFRES

- > 32 M€ accordés par l'agence de l'eau en 2010 - 12 M€ en 2009
- > 210 opérations aidées

Objectifs prioritaires	Réalisé en 2010	Réalisé depuis 2007 (1 <sup>er</sup> année du 9 <sup>e</sup> programme)
Initier des plans de gestion de la ressource et des étiages sur 72 territoires prioritaires du SDAGE et en faire adopter 1/3	19 études volumes prélevables	44 études
Mettre en œuvre un programme de réduction des prélèvements directs sur 20 territoires prioritaires du SDAGE	5 programmes d'action engagés	19 programmes d'action

### Réduction des prélèvements : 15 Mm<sup>3</sup> d'eau économisés en 2010, 4 fois plus qu'en 2009

Les actions de réduction des prélèvements sur les milieux se sont multipliées en 2010. Une centaine d'opérations a été aidée : 15,5 Mm<sup>3</sup> d'eau ont été économisés et 12,5 Mm<sup>3</sup> ont été substitués (soit un volume 7 fois supérieur à celui de 2009).

### Repenser le partage de l'eau : 44 études des volumes prélevables en cours

40 % de la superficie du bassin Rhône-Méditerranée est en situation de déséquilibre entre la disponibilité de la ressource en eau et les prélèvements. L'urbanisation, les activités économiques et agricoles, les fuites dans les réseaux, engendrent des tensions sur la ressource en période d'étiage dont les milieux aquatiques pâtissent.

Des difficultés qui pourraient s'accroître selon les éléments connus aujourd'hui concernant le changement climatique. Pour trouver des solutions sur le moyen terme, l'agence encourage la réalisation d'études volumes prélevables, étape d'acquisition de connaissances, préalable au lancement de plans de gestion. 44 études des volumes prélevables sont engagées sur des territoires prioritaires, dont la moitié en maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau. Le lancement des dernières études aura lieu en 2011.



- 5 opérations d'ampleur pour économiser l'eau
  - en matière agricole, des travaux de modernisation de l'irrigation (5,1 Mm<sup>3</sup> économisés) sur le bassin de l'Hérault ;
  - en matière d'eau potable, des travaux de substitution, d'une part à partir des eaux du Léman vers le pays de Gex (1,6 Mm<sup>3</sup>) et d'autre part, à partir des eaux du Verdon vers le Var, (6 Mm<sup>3</sup>) ;
  - des substitutions à partir des eaux du Rhône : 2,9 Mm<sup>3</sup> pour l'alimentation en eau potable de la région Montpellieraine et 1,5 Mm<sup>3</sup> pour l'irrigation de la basse vallée de l'Ain.

## Des progrès importants sur la continuité écologique des cours d'eau

Après un démarrage assez lent depuis 2007, une dynamique s'amorce grâce aux efforts réalisés pour structurer une vraie politique « milieux » dans le contexte du Grenelle. 2011 devrait permettre de concrétiser des dossiers à forts enjeux.

### CHIFFRES

- > 32 M€ accordés par l'Agence de l'eau en 2010 (dont 13 pour les zones humides) - 29 M€ en 2009
- > 700 opérations aidées

### Continuité écologique : rendre franchissables 336 ouvrages

Objectifs prioritaires	Réalisé en 2010	Réalisé depuis 2007 (1 <sup>er</sup> année du 9 <sup>e</sup> programme)
Engager la restauration physique de 40 bassins versants	15 projets de restauration engagés	27
Rendre franchissables 336 ouvrages construits en travers des cours d'eau	53 ouvrages rendus franchissables	131 (dont 8 rendus franchissables pour l'anguille sur 72 ouvrages identifiés dans le plan anguilles)

Le bon fonctionnement hydrologique (écoulement) et morphologique (forme des berges et du lit des cours d'eau) des milieux aquatiques, constitue, avec la lutte contre les pollutions, le levier le plus puissant pour améliorer l'état écologique des cours d'eau.

15 000 seuils ou barrages barrent le lit des rivières dans le bassin Rhône-Méditerranée et font obstacle à l'écoulement : ouvrages de petite taille, construits au fil du temps pour les besoins de la navigation, de la production d'énergie ou pour l'eau potable... dont la plupart n'a plus aujourd'hui d'usage avéré.



Aménagements de franchissement piscicole des seuils du Foron de Scionzier et de Pressy sur l'Arve (74)

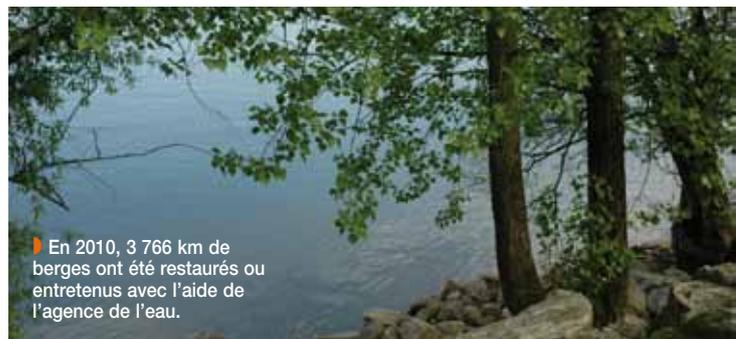
Réalisation d'un chenal de contournement des seuils afin d'assurer la libre circulation des poissons. La truite fario et l'ombre commun peuvent circuler sans obstacle sur 6 kilomètres dans les eaux de la rivière.

Le plan national d'action pour la continuité écologique prévoit l'effacement ou l'aménagement d'ici 2012 de 336 ouvrages pour le bassin Rhône Méditerranée. Quelques projets émergent mais la progression reste faible. La mobilisation des maîtres d'ouvrages est en effet difficile car les projets sont coûteux et peuvent remettre en cause des équilibres territoriaux en termes d'occupation des sols et de développement économique associé.

Un démarchage systématique des maîtres d'ouvrages est en cours, notamment auprès des porteurs de contrats de rivière. De nombreux dossiers devraient aboutir en 2011, notamment sur des rivières pour lesquelles la question du transit sédimentaire est sensible.

L'agence proposera à partir de mi-2011 des appuis techniques, juridiques et fonciers pour accompagner les démarches locales et un accompagnement stratégique sur 16 bassins versants.

**La continuité écologique** se définit, pour les milieux aquatiques, par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle a une dimension amont-aval, que peuvent dégrader les ouvrages transversaux comme les seuils ou les barrages, et une dimension latérale, que peuvent appauvrir les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berge.



En 2010, 3 766 km de berges ont été restaurés ou entretenus avec l'aide de l'agence de l'eau.

## Restauration et acquisition de zones humides : de nouvelles pistes pour mobiliser les acteurs sur le terrain

Objectifs prioritaires	Réalisé en 2010	Réalisé depuis 2007 (1 <sup>re</sup> année du 9 <sup>e</sup> programme)
Restaurer et/ou préserver 10 000 ha de zones humides	1 417 ha (dont 153 ha acquis)	19 424 ha (11 062 ha acquis, dont 10 524 par le Conservatoire du littoral)

Les interventions de l'agence sur les zones humides s'inscrivent dans un contexte qui a fortement évolué avec le lancement, début 2010, du plan national d'action en faveur des zones humides qui prévoit notamment l'instauration de trame verte et bleue dans les régions.

Sur le terrain, la politique d'acquisition foncière s'est concrétisée par des engagements d'ampleur sur le littoral par le Conservatoire du littoral (plus de 10 000 ha). Pour autant, hors littoral et grands lacs, en 2010, seulement 153 ha ont été acquis avec l'appui de l'agence et la mobilisation de maîtres d'ouvrages sur des opérations de gestion et de préservation des zones humides est faible.



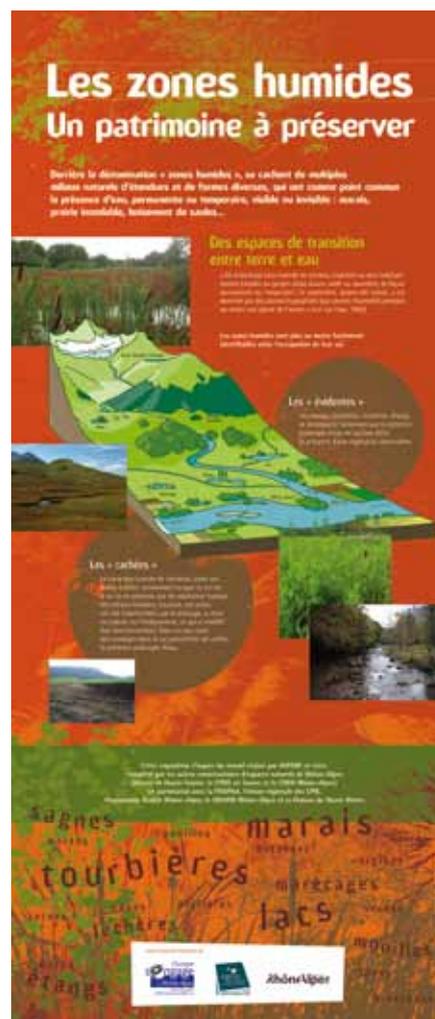
La loi Grenelle 2 de juillet 2010 autorise les agences de l'eau à mener une politique foncière de sauvegarde des zones humides. En dehors du Conservatoire du littoral, les maîtres d'ouvrage des acquisitions sont principalement des structures intercommunales et des communes. Il peut y avoir aussi des départements et des conservatoires d'espaces naturels.

Pour accélérer la réalisation des objectifs de préservation des zones humides, l'agence a fait évoluer son mode d'action, suite notamment à la finalisation en 2010 d'une étude d'évaluation. Celle-ci a permis d'identifier des leviers d'action :

- renforcer l'action concertée à l'échelon régional pour l'instauration de trame verte et bleue et la mise en place des stratégies de création d'aires protégées ;
- s'appuyer sur les inventaires réalisés pour démarcher les acteurs selon les fonctions qu'ils assurent (crues, soutien d'étiage) et le niveau de menaces qui pèsent sur leur territoire (urbanisation, abandon) ;
- renforcer les partenariats avec des relais ciblés (Conservatoire régional des espaces naturels, Safer...)

Par ailleurs, la prise en compte des enjeux sur les zones humides sera désormais un critère d'appréciation des contrats de rivière ou de milieu.

### 2010, année de la biodiversité



L'agence, en collaboration avec les conservatoires d'espaces naturels rhon-alpins, a mis à disposition des associations, collectivités et établissements scolaires une exposition itinérante sur la richesse des zones humides et les enjeux de leur préservation.



# Les aides dans le bassin de Corse

## Corse, priorité à la mise en conformité des stations d'épuration

L'année 2010 a été marquée par un doublement des aides apportées à la Corse par rapport à 2009, conséquence de l'accélération des travaux de mise en conformité des stations d'épuration avec la directive eaux résiduaires urbaines.

### Répartition des aides par domaine en 2010

> Montant total des aides attribuées : 20,5 M€

**Lutte contre la pollution (71 %)**  
(principalement stations et réseaux d'assainissement des collectivités)

**Alimentation en eau potable (15%)**

**Gestion et protection de la ressource, restauration des milieux aquatiques (11 %)**

**Etudes, information (3 %)**

► 63 M€ d'aides apportés par l'agence à la Corse depuis 2007, première année du 9<sup>e</sup> programme.



Le 9<sup>e</sup> programme de l'agence comporte une partie spécifique à la Corse. Il répond à trois objectifs : apporter de l'eau de qualité pour tous et tout le temps, améliorer l'assainissement et apporter un appui aux collectivités (appui technique, analyses économique et financière) ; il comporte un important volet consacré à la solidarité envers les collectivités rurales. L'enveloppe financière sur la durée du programme (2007-2012), soit 94,3 M€, a été dimensionnée pour répondre aux besoins d'investissement estimés à 300 M€.

### 13 M€ consacrés à l'assainissement des collectivités

L'agence a consacré un volume d'aides très important à la lutte contre la pollution des eaux des collectivités : 9M€ pour les travaux sur les stations d'épuration et 4M€ consacrés aux réseaux d'assainissement. Quatre nouvelles stations d'épuration, concernées par la mise en conformité avec la directive eaux résiduaires urbaines, ont été financées en 2010 : Bastia Nord, Ajaccio Sanguinaires, Aregno et Propriano ; toutefois on enregistre un retard d'exécution sur les stations de Bastia et d'Ajaccio. 21 stations n'étaient pas conformes début 2007 ; à fin 2010, il reste à financer 10 mises en conformité.

Un accord cadre a été mis en œuvre, avec la chambre d'agriculture de Haute Corse, pour la réduction de la pollution des petites caves vinicoles.

L'agence de l'eau doit lancer en 2011 un audit des filières existantes de compostage des boues d'épuration (état des lieux de l'élimination des boues réalisé, orientations en cours de définition).



► Chantier de construction de la station d'épuration de Campo dell'Oro (Ajaccio) démarré en 2010.

Point de vue



**Paul Giacobbi,**  
Président du Conseil Exécutif de Corse, président du Comité de bassin de Corse

La composition du Comité de bassin a été fortement modifiée suite aux élections territoriales de mars 2010. Il s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle formation le 8 juillet. Ma fonction de Président du Conseil Exécutif de Corse m'a amené à présider de droit cette instance. Les débats de l'année écoulée ont été fructueux et ont conduit, grâce à une collaboration efficace de l'agence de l'eau avec nos services, à recentrer les actions sur les priorités du bassin, notamment dans le domaine de l'assainissement, et à faire converger les efforts de tous les partenaires.

En ce qui concerne d'ailleurs le PEI, plan exceptionnel d'investissement pour la Corse, la révision, en concertation avec l'Etat, des montants financiers nécessaires à la satisfaction des besoins de mise en conformité des ouvrages d'assainissement, sans oublier le retard structurel d'équipement des communes rurales, nous conduit à espérer obtenir une enveloppe de crédits complémentaires au titre de ce programme dès 2011.

La mise en œuvre du SDAGE, et de ses quatre orientations fondamentales, approuvé par l'Assemblée de Corse en octobre 2009, devait passer en 2010 par sa nécessaire appropriation par le plus grand nombre d'acteurs, afin de permettre la réalisation d'actions concrètes découlant de son application, comme le démarrage par exemple du SAGE Prunelli Gravona golfe d'Ajaccio, et de devenir enfin le véritable outil de planification de la politique de l'eau en Corse.

### 3 M€ pour l'équipement en infrastructures «eau potable» et la sécurité sanitaire

Objectifs prioritaires	Réalisations en 2010	Réalisé depuis 2007 (1 <sup>er</sup> année du 9 <sup>ème</sup> programme)
Augmenter la part de population dont l'approvisionnement en eau conforme est assuré	11 collectivités aidées ; 1,3 M€ d'aides (+75 % par rapport à 2009)	58 opérations concernant 160 000 habitants, 4,8 M€
Protéger réglementairement 100 % des ressources superficielles et les ressources des unités de distribution d'eau potable, UDI, alimentant plus de 800 habitants permanents	Protection réglementaire de 27 UDI inférieures à 800 hab : 341 K€ d'aides en 2010, concernant 3 685 habitants	58 % des ressources superficielles et 41 % des ressources souterraines sont protégées réglementairement (arrêté de DUP)
Garantir la conformité de l'eau distribuée pour 90 % de la population en pointe et 65 % des UDI	7 opérations aidées (700 K€) pour le traitement, la prévention et la restauration de la qualité de l'eau, concernant 18 252 hab.	52 opérations aidées, 2M€ d'aides Conformité de l'eau distribuée pour 80 % de la population et 47 % des UDI
Protéger réglementairement 100 % des ressources superficielles et les ressources des unités de distribution d'eau potable, UDI, alimentant plus de 800 habitants permanents	22 diagnostics de réseaux d'eau potable, 339K€ d'aides	82 opérations aidées, 1,5 M€ d'aides
	23 programmes de travaux pour réduire les pertes des réseaux d'eau potable, 1,3 M€ d'aides	6 M € d'aides
Structurer les services d'assistance technique aux collectivités (eau potable et assainissement)	Création d'un SATAA (service d'assistance technique à l'assainissement autonome) rattaché à l'OEHC, Office d'Equipement Hydraulique de Corse	SATESE (assistance à l'exploitation des stations d'épuration) : missions assurées par l'OEHC, SATEP (assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable) en Haute Corse et Corse du Sud

#### Pour une gestion maîtrisée de la ressource en eau

Une étude de définition de l'état de référence de la ressource en eau et des besoins actuels et futurs doit être engagée en 2011 par la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre des dispositions du SDAGE de Corse relatives à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau.

#### La richesse des milieux aquatiques corses : à préserver

Un travail de priorisation et de définition des modalités de mise en œuvre est en cours pour les actions de restauration des cours d'eau (continuité biologique, espace de liberté, restauration des habitats aquatiques). L'agence a contribué à l'acquisition de 9 ha de zones humides (Biguglia) pour un montant d'aides de 35 K€. 960 ha de zones humides ont été acquis depuis 2007.



► La presqu'île de San Damiano fait l'objet d'une action de restauration (120 ha, Biguglia).

#### Le « Plan Exceptionnel d'Investissement » de Corse

En 2010, 8 opérations ont été programmées après décision du COREPA (Comité Régional de Programmation des Aides), pour un montant de 10 M€ (7 opérations pour des travaux d'assainissement et 1 M€ pour traiter l'eau brute destinée à l'eau potable).

Sur la période 2008-2013, le montant total de travaux est estimé à 60 M€ pour l'assainissement et 30 M€ pour l'eau brute destinée à l'eau potable, le tout correspondant à un montant d'aides de 34,5 M€.

La gestion du PEI dans sa dimension « eau » fait l'objet d'une concertation étroite entre la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), les services

régionaux de l'Etat et la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'Ecologie. Le Préfet de Corse qui assure, avec le Président du Conseil Exécutif, la programmation des projets a confié la préparation technique des dossiers à l'agence de l'eau et à la direction régionale de l'environnement, DREAL, de Corse.

Les volets « mise en conformité de l'assainissement » et « stockage et transfert de l'eau brute destinée à l'alimentation de l'eau potable » du PEI sont financés sur la période 2008-2013 par l'ONEMA, pour la part Etat, dans le cadre d'une convention confiant la gestion des crédits à l'agence de l'eau.

# La coopération internationale



## Les actions de solidarité, en forte croissance

Une croissance spectaculaire obtenue grâce à une forte mobilisation de l'agence pour convaincre collectivités et ONG de s'engager à ses côtés.

### CHIFFRES

> 2,5 M€ d'aides accordés par l'agence en 2010 (216 K€ en 2009)

> 39 opérations aidées correspondant à 52 projets (9 en 2009), dont 37 en Afrique francophone

### ■ Mobilisation pour l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays en développement

La forte progression des actions de solidarité en 2010 est à mettre au crédit de l'assouplissement des critères de sélection des projets, l'élargissement de la zone géographique à l'ensemble de l'Afrique francophone et à Haïti, et un taux de financement pouvant aller jusqu'à 50 % du coût des travaux.

Parallèlement, l'agence a engagé des actions de promotion de sa politique auprès des collectivités et des organisations non gouvernementales du bassin Rhône-Méditerranée. L'association ps-Eau, Programme Solidarité Eau, dont la vocation est de promouvoir ce type de projets, a rempli cette mission pour le compte de l'agence. Ainsi, des réunions d'information ont permis à près de 170 élus et techniciens d'être mieux préparés à la mise en œuvre de projets de coopération internationale.

Depuis 2005, la loi Oudin/Santini autorise les syndicats des eaux et d'assainissement d'une part, et les agences de l'eau d'autre part, à financer des actions de coopération et de solidarité internationales notamment pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des pays en voie de développement.

L'aide de l'agence peut aller jusqu'à 50 % du coût total des travaux (80 % en cas d'études préalables aux travaux).

Point de vue



### *Développer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous*

**François Guerber,**

directeur des actions internationales à l'agence de l'eau

En 2010, nous constatons que les efforts importants, déployés depuis 2007 pour encourager les initiatives des acteurs de l'eau du bassin Rhône-Méditerranée en faveur des projets de solidarité, ont porté leurs fruits. La réalisation des 52 projets financés permettra très concrètement de fournir un accès à l'eau et à l'assainissement à des milliers de familles d'Afrique, de Madagascar, du Proche-orient et d'Haïti. De nombreuses collectivités se sont mobilisées dans le cadre d'une politique du bassin animée par l'agence et nous pouvons raisonnablement espérer que cette dynamique se poursuit grâce à l'implication de nouveaux maîtres d'ouvrages de nos bassins et à l'engagement d'ONG compétentes.



- **Solidarité Haïti**  
 Pour répondre aux besoins dans la durée, suite aux crises successives survenues (tremblement de terre et épidémie de choléra), l'agence a soutenu des projets d'assainissement et de réhabilitation de points d'eau.
- Point de chloration de l'eau pour se protéger contre le choléra, mis en place par l'ONG « Solidarités Internationales ».
  - Réhabilitation d'un captage de source.

## La coopération internationale

de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

En réponse à la possibilité ouverte par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et en cohérence avec les orientations de la politique étrangère de la France, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient dans deux domaines complémentaires :

- > échange de savoir-faire dans des collaborations institutionnelles et techniques.
- > soutien financier à des projets portés par des maîtres d'ouvrage publics ou privés des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse, ou des ONG françaises.

### Objectifs

- > Contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (accès à l'eau ou à l'assainissement, gestion intégrée des ressources en eau)
- > Accompagner les initiatives des acteurs de l'eau et des redevables des bassins
- > Enrichir le savoir-faire des intervenants de l'Agence et des bénéficiaires étrangers
- > Mettre en relation des acteurs de l'eau et des populations directement entre les bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse et des territoires étrangers



► Une exposition réalisée par l'agence de l'eau pour mobiliser les collectivités sur des projets de solidarité.

► L'agence de l'eau participe aux travaux de la CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman), chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman et du Rhône, de contribuer à la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin lémanique et d'informer la population.

## La coopération institutionnelle et technique : partage des savoir-faire

L'objet de la coopération institutionnelle et technique est de partager avec des organismes de bassin étrangers, exerçant les mêmes métiers, les expériences de gestion des ressources en eau. Elle cible en priorité les pays du pourtour méditerranéen mais aussi des pays de l'Union Européenne. La contribution financière de bailleurs internationaux à certaines de ces actions est un gage de la qualité de cette coopération.

En 2010, cette coopération a été particulièrement active avec la Bulgarie, le Maroc et l'Egypte :

- **Bulgarie** : programme de jumelage financé par l'Europe portant sur la mise en œuvre des aspects économiques de la directive cadre européenne et les redevances ;

- **Maroc** : signature de jumelages renouvelés avec deux agences de bassin hydrauliques, Tensift (Marrakech) et Souss Massa & Drâa (Agadir), pour permettre une exploitation durable des nappes d'eau souterraine de ces bassins et faire émerger des projets de solidarité avec leurs communes rurales ;

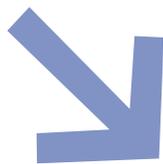
- **Egypte** : dans le cadre d'un jumelage financé par l'Europe, réalisation de missions d'expertise sur la préservation de la qualité des eaux du lac Nasser, en amont du barrage d'Assouan.

Elle inclut les relations avec les pays riverains du bassin (Italie, Suisse, Espagne) qui se développent, au-delà de la gestion des nappes ou cours d'eau transfrontaliers, pour mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau (lac Léman, bassin du Sègre, bassin du Po).





# La connaissance



## Les études : développer la logique « pressions-état-réponses »

Pour éclairer les prises de décision des acteurs de l'eau, l'agence met l'accent dans ses choix d'études et de recherche sur une approche globale. Etablir les diagnostics d'état et de pressions sur les milieux mais aussi apporter une expertise stratégique, technique ou sociologique à la gestion de l'eau, une logique désormais systématique en termes de connaissance.

Point de vue



**Le Conseil scientifique fortement mobilisé en 2010**  
**Daniel Gerdeaux,**

président du Conseil scientifique du Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Le Conseil scientifique a émis trois avis en 2010 à la demande du comité de bassin. Sur la question de l'élévation de température du Rhône, nous avons préconisé d'une part, dans le cadre du travail en cours sur l'impact des centrales sur le réchauffement du Rhône, d'intégrer les résultats d'études hydrologiques menées dans le passé, et d'autre part, d'élargir les études à l'aspect microbiologique (bactéries, algues, champignons...). Le Conseil scientifique a également été saisi pour donner son avis sur le SDAGE et son programme de mesures. Nous recommandons notamment une plus grande cohérence des mesures entre elles ; et sur le plan des pollutions d'origine agricole, par exemple, que la politique de contractualisation avec les agriculteurs soit conçue pour garantir la rentabilité des investissements en faveur de pratiques moins polluantes. Enfin, sur le sujet de la stratégie marine, les problématiques sont nombreuses. Sur la pollution, un éclairage s'avère nécessaire afin de ne plus raisonner en termes de concentration, mais en termes de flux et d'apports cumulés des fleuves au milieu marin, avec leurs impacts. Les macro-déchets sont une autre préoccupation : la substitution de sacs biodégradables aux sacs plastique, par exemple, apporte au milieu de nouvelles molécules potentiellement indésirables.

L'agence a défini en 2010 ses besoins prioritaires de connaissances sur le court et moyen terme. Il s'agit notamment de :

- caractériser les tendances sur les territoires du bassin (évolutions démographiques, incidence du changement climatique...);
- caractériser les coûts et bénéfices associés aux mesures (efficacité des travaux de restauration et coûts associés, bénéfices environnementaux liés à l'atteinte du bon état des milieux, coûts évités liés à la sauvegarde des ressources et fonctionnalités naturelles...);
- évaluer les pressions en particulier les substances dangereuses et l'altération de l'hydromorphologie des milieux aquatiques ;
- dimensionner les objectifs de quantité (volumes prélevables, débits réservés...).

Ces objectifs définis, 40 questions à traiter prioritairement ont été identifiées. Elles couvrent notamment les territoires du Rhône et de la Méditerranée ainsi que des thématiques comme les substances dangereuses, dont les pesticides, l'hydromorphologie ou encore la gestion des eaux pluviales urbaines.

### Expérimenter de nouvelles technologies sur sites

Le dispositif partenarial avec l'Onema s'est consolidé en 2010, l'agence se positionnant comme producteur de connaissances sur ses bassins sur l'état des milieux et les pressions, et comme pépinière d'expérimentations sur les « réponses » à apporter. L'objectif est de tester des technologies innovantes au niveau local, sur site, qui pourront être reprises au niveau national. C'est le cas de nouvelles techniques d'évaluation de la qualité chimique des eaux côtières, les échantillonneurs passifs et les moules bio-accumulatrices, testées avec l'Ifremer en Méditerranée, et désormais utilisées sur d'autres bassins.



► 15 années de coopération avec l'Ifremer au service de la Méditerranée  
L'occasion pour l'Ifremer et l'agence de dresser un bilan de l'état des connaissances en Méditerranée et anticiper les prochains défis de protection du milieu marin, auprès d'un public de plus de 80 scientifiques et gestionnaires, réunis en mars à Marseille.



## La production, la gestion et la valorisation des données

### ■ Etat des eaux : bilan mitigé en 2010

La pollution par les pesticides, les ruptures de continuité piscicole et l'artificialisation des berges constituent les principaux facteurs de dégradation des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

#### Cours d'eau

46 % des stations représentatives de l'état des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée présentent un bon, ou très bon état écologique. Pour la Corse, ce chiffre s'élève à 90 %.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, deux phénomènes majeurs impactent la qualité des cours d'eau : d'une part, la pollution diffuse par les pesticides et par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP, résidus de combustion), ainsi que certaines pollutions historiques comme les polychlorobiphényles (PCB) ; d'autre part, la dégradation de l'état hydromorphologique (état du lit et des berges, continuité). Le bassin Rhône-Méditerranée comporte en effet des aménagements hydroélectriques nombreux (dans les Alpes notamment) et des endiguements anciens de cours d'eau, principalement dans le sud du bassin pour faire face aux crues méditerranéennes.

A noter que les problèmes liés aux pollutions urbaines sont en nette régression et sont davantage dus à de faibles débits, qu'à un traitement des rejets insuffisant.



► La Bléone, rivière en tresse (04)

#### Plans d'eau

En 2009, près d'un plan d'eau sur deux surveillés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse présente un bon état écologique. Pour les autres, le déclassement est notamment dû à un excès de nutriments provenant des apports en azote et phosphore

sur leur bassin versant. Par ailleurs, quelques plans d'eau sont dégradés par les pesticides. Ces données représentent une situation d'étape : on ne disposera d'une photographie de l'ensemble des plans d'eau des bassins qu'en 2013 : leur surveillance n'est en effet réalisée que tous les 3 à 6 ans, un rythme calé sur celui de leur variation d'état, naturellement plus lent que dans le cas d'un cours d'eau.



► Lac de Paladru (38)

#### Eaux côtières

Une masse d'eau côtière sur deux se caractérise par un ou plusieurs éléments de qualité biologique en mauvais état, notamment près des grandes agglomérations (Fos, Marseille, Nice mais aussi Porto Vecchio ou Bonifacio). C'est en particulier le cas lorsque l'herbier de posidonie est dégradé. Par ailleurs, 20 % des masses d'eau sont en mauvais état du point de vue de la qualité chimique.

#### Lagunes

Exceptée la partie marine du delta du Rhône, toutes les lagunes de Méditerranée présentent un ou plusieurs éléments de qualité biologique dégradés à très dégradés, ce qui confirme la nécessité de démarches soutenues et de longue durée.

## Vigilance sur les apports du Rhône à la mer

Grâce aux équipements installés en 2007 à la station du Rhône à Arles, la connaissance des apports de contaminants toxiques du fleuve Rhône à la mer est désormais possible. **Les observations de 2008 et 2009 révèlent une prépondérance des flux de métaux, parmi lesquels le titane et le baryum naturellement présents dans l'environnement, mais aussi le zinc et le plomb, issus de pollutions d'origine anthropique.** Ces métaux interviennent dans l'évaluation des états chimique et écologique. En moindre proportion (mais non négligeables), les flux annuels de pesticides et de HAP sont évalués respectivement sur la période 2008-2009 à 210 et à 60 tonnes pour leur partie dissoute dans l'eau. Les PCB constituent sur cette même période un flux de 0,5 tonne par an, soit 0,002 % de l'ensemble des flux particuliers mesurés, mais font l'objet d'une attention particulière en raison de leur persistance dans l'environnement.



Les résultats de la qualité des milieux mesurée en 2009 ont été diffusés dans une brochure de synthèse (décembre 2010), avec un point détaillé sur l'état des eaux côtières et de transition, ainsi qu'une interprétation des données de flux acquises sur la station du Rhône à Arles au cours des années 2008 et 2009.

## Eaux souterraines

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, **85 % des points de surveillance représentatifs de l'état général des eaux souterraines présentent un bon état chimique.** Les autres sont principalement dégradés par la présence de pesticides et plus particulièrement de produits de dégradation de l'atrazine. Ainsi, seuls 20 % des points de surveillance situés dans des zones agricoles sont exempts de pollution par les pesticides. On recense également sur quelques nappes localisées à proximité de grandes agglomérations (Dijon Sud, nappe du Rhône au niveau de l'agglomération lyonnaise...) des pollutions d'origine urbaine et/ou industrielle (principalement des solvants chlorés et des hydrocarbures).

Sur le bassin Corse, tous les points de surveillance représentatifs de l'état des eaux souterraines présentent un bon état chimique.

## Les réseaux du programme de surveillance

Milieu	Stations sur le bassin Rhône-Méditerranée	Stations sur le bassin de Corse
Cours d'eau	729	38
Plans d'eau	74	6
Eaux souterraines	567	18
Eaux côtières	20	13
Eaux de transition	22	4

Point de vue



### *La mise en œuvre du nouveau système d'évaluation de l'état des eaux a demandé un fort investissement de l'agence*

**Laurent Gasnier,**  
responsable du service « Données techniques » de l'agence de l'eau

Le nouveau système d'évaluation de l'état des eaux, fixé par la DCE pour harmoniser les données sur l'eau de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne, présente des avancées notables tant pour l'évaluation hydrobiologique et hydromorphologique, que pour l'évaluation de l'état chimique. Il se fonde sur de nouveaux protocoles qui constituent des modifications profondes dans les méthodes de prélèvements, d'analyses et d'exploitation des données. Il était par conséquent nécessaire d'expliquer ces changements aux services de l'Etat et structures de bassins versants afin de partager une vision commune des forces et limites de ce nouveau dispositif. C'est pourquoi, en 2010, l'agence a organisé cinq réunions régionales d'information réunissant près de 400 personnes. Cet investissement pour la mise en œuvre du nouveau dispositif s'est prolongé par la prise en charge du traitement des données selon les nouvelles règles de calcul de l'état des eaux. Nous avons également mis à disposition les données ainsi traitées sur les sites du Système d'Information sur l'eau des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Enfin, toutes ces informations factuelles ont constitué une partie du rapportage, coordonné au niveau national, que nos bassins devaient produire en 2010 auprès de la Commission européenne.



# Le partage de l'information



## Informier et sensibiliser pour faire évoluer les comportements

L'agence a lancé en 2010 deux actions de communication d'envergure : « Changeons de point de vue sur l'eau » et « Zéro pesticide dans nos villes et nos villages ».

Porter un regard nouveau sur les milieux aquatiques, les considérer comme source de vie et comme atout pour le développement économique et touristique, faire valoir les services rendus par une eau de bonne qualité et une rivière sauvage, ainsi que les coûts évités par la prévention des pollutions et les investissements durables... Tels sont les messages que l'agence de l'eau s'attache à porter auprès des acteurs de l'eau (collectivités, industriels, agriculteurs...) et du grand public.

### « Changeons de point de vue sur l'eau » : une campagne nationale vers les élus

Les agences de l'eau et l'Onema ont lancé, lors de l'édition 2010 du Salon des Maires, une campagne d'information nationale dans la presse des collectivités. Sous le slogan « changeons de point de vue sur l'eau », l'objectif est d'inciter les élus à adopter un regard neuf sur les milieux aquatiques et à aborder plus globalement la question de la préservation durable des ressources en eau.

**Changeons de point de vue sur l'eau !**



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.



www.lesagencesdeleau.fr

Au-delà de l'angle assainissement et eau potable, il s'agit de redonner aux milieux aquatiques toute leur importance dans l'équilibre global du cycle de l'eau ; cela passe par des actions de restauration physique des cours d'eau, de protection des zones humides... La force de cette campagne tient dans le témoignage d'élus montrant que les mesures du Grenelle environnement sont possibles et réalistes puisqu'ils les ont eux-mêmes mises en œuvre.

Un premier volet de la campagne a porté sur la protection des aires d'alimentation de captage, trois autres suivront en 2011 sur la restauration physique des cours d'eau, la préservation des zones humides et enfin sur la réduction des pollutions par les substances dangereuses.



► Parution de publi-reportages dans la presse des collectivités : la parole est donnée aux élus.

## Mobiliser les collectivités vers le « Zéro pesticide »

« Zéro pesticide dans nos villes et nos villages », c'est le slogan de la campagne lancée au printemps 2010 afin d'encourager les collectivités à supprimer l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics. La campagne s'articule autour de plusieurs actions : plaquette d'information, rubrique sur le site Internet de l'agence, organisation de journées techniques et actions presse.



► L'agence a organisé des journées techniques « Zéro pesticide dans nos villes et nos villages » à Aix-les-Bains en juin (200 participants), à Dijon en octobre (70 participants) et en avril 2011 à Pérols (300 participants). Prochain rendez-vous en région Provence-Alpes-Côte d'Azur fin 2011.

## Diffuser les résultats des mesures sur l'état des eaux

- En collaboration avec les directions régionales de l'environnement, l'agence anime deux sites de données sur l'eau [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr) et [www.corse.eaufrance.fr](http://www.corse.eaufrance.fr) (22 000 visites mensuelles en moyenne)
- L'agence édite annuellement une brochure rassemblant les résultats du programme de surveillance de l'état des eaux.



## Soutenir la politique d'éducation à l'environnement

L'Agence soutient les actions de communication et de sensibilisation conduites par les collectivités et les associations. Globalement, en 2010, le volume d'aides attribué s'élève à 5,7 M€, dont 2,4 M€ concerne des actions d'éducation à l'environnement à destination du jeune public en milieu scolaire. Les opérations de communication soutenues par l'agence en 2010 ont touché une population estimée à 700 000 personnes et ont permis l'animation de 10 500 journées en milieu scolaire.

L'agence met également à disposition des supports d'informations pour les scolaires : documentation, posters, expositions, site Internet via les rubriques « pédag'eau et junior ».

## L'agence vue de l'extérieur

- 241 150 visites sur le site institutionnel [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) en 2010 (en hausse de 7 % comparé à 2009).
- 670 citations de l'agence dans la presse régionale (principalement sur les sujets « eau potable et assainissement », « gestion et ressource en eau », « eau et agriculture » et de nombreuses retombées médiatiques suite à l'organisation des journées « Zéro pesticide »).

## Le centre de documentation

Il met à disposition les études financées par, ou à maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau dans les domaines techniques, scientifiques, géographiques, économiques, sociologiques et juridiques de l'eau. Elles intéressent particulièrement les spécialistes de l'eau dont les bureaux d'études.

On les retrouve sur [www.documentation.eaufrance.fr](http://www.documentation.eaufrance.fr), portail alimenté par l'Onema, les agences de l'eau et des organismes de recherche. Ces études sont accessibles dans leur version électronique ou, pour les versions papier, par prêt à distance auprès de [contact.doc@eaurmc.fr](mailto:contact.doc@eaurmc.fr) ou sur place, sur rendez-vous.



# Les ressources humaines



## Concilier ambitions du Grenelle et rigueur budgétaire : les services de l'agence s'adaptent

Formation, organisation, management... l'agence renforce les compétences de ses agents pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, sur fond de stabilisation de ses effectifs et de réduction des frais de fonctionnement.

### Maîtriser les effectifs

La mise en œuvre d'un Schéma prévisionnel des emplois, des effectifs et des compétences (SPEEC) permet à l'agence d'accompagner les changements induits notamment par le Grenelle de l'environnement et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE). Cette gestion prévisionnelle a permis de créer 9 postes nouveaux en 2010, dont 5 répondent directement aux objectifs du Grenelle. Avec les postes à pourvoir à la suite de départs en retraite ou du fait de la mobilité interne, ce sont au total 27 postes permanents qui ont été ouverts. Cette année a ainsi été marquée par une mobilité plus importante que les autres années.

#### CHIFFRES

- > effectif au 31/12/2010 : 400 (95% contractuels et 5% fonctionnaires)
- > consommation du nombre d'emplois autorisé : 97%
- > âge moyen : 44,2 ans
- > proportion hommes / femmes : 44% / 56%
- > entrées : 18 CDI recrutés
- > sorties : 9 agents (démissions, départs en retraite)

Par ailleurs, conformément aux préconisations de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), l'agence amorce une réduction de 2,6% de ses frais de fonctionnement en 2010, avec pour objectif de diminuer ses dépenses de 10% en 2013 par rapport à 2009.

### Réorienter les formations

En 2010, le plan collectif de formation a eu pour objectif de consolider les compétences dans les domaines liés au Grenelle, notamment la restauration physique des milieux, les zones humides... Par ailleurs, compte tenu des évolutions importantes qu'a connues l'environnement politique et réglementaire de l'agence, des formations nouvelles ont été proposées, sur la réforme des collectivités territoriales et des services de l'Etat, les démarches d'aménagement du territoire ou encore la police de l'eau. L'agence a également entrepris d'ouvrir ses formations à ses partenaires, tels que les services déconcentrés de l'Etat (DREAL) ou l'Onema, en concevant des formations avec eux ou pour eux sur des sujets comme la continuité piscicole. Objectif : travailler sur la base d'éléments de méthodologie communs.



### Adapter l'organisation

**Pierre Tamet,**

responsable de la direction des « ressources humaines » de l'agence de l'eau

L'élaboration de notre schéma prévisionnel des effectifs est l'occasion, chaque année, de repenser l'organisation de l'agence pour la rendre plus efficace et l'adapter aux nouveaux enjeux.

A titre d'exemple, en 2010, l'instruction des dossiers de grandes agglomérations du bassin a été transférée du siège vers nos délégations régionales. De même, la direction « données, redevances et relations internationales » s'est restructurée pour mieux accompagner les activités des délégations. Par ailleurs, afin d'optimiser nos ressources, le secrétariat général regroupe désormais toutes les directions de moyens : ressources humaines, systèmes d'information, gestion des bâtiments, achats, etc. Enfin, en matière de ressources humaines, il est prévu de renforcer à l'avenir notre politique de mobilité, ou encore de favoriser le recrutement de jeunes. Cet effort d'adaptation doit se poursuivre pour permettre à l'agence d'être en phase avec son environnement, et avec la société qui est en constante évolution.



# Le bilan financier 2010

## Recettes

### Redevances

Après une forte baisse en 2009, le produit des redevances a augmenté de 28,5 M€ en 2010.

### Remboursements des prêts et avances d'intervention

Ils sont en diminution de 2 M€ par rapport à 2009. Ils correspondent aux remboursements des prêts et avances des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> programmes.

### Produits financiers

Ils correspondent aux revenus des placements et aux intérêts des prêts accordés.

Ils ont sensiblement diminué et ne représentent plus que 1,6 M€.

### Le fonds de roulement

Le fonds de roulement a diminué de 15,7 M€ en 2010. Il s'élève à 48,3 M€, ce qui représente 1,2 mois de dépenses.

## Dépenses

### Dépenses totales

Les dépenses totales représentent un taux d'exécution de 98,1 %. Cette valeur atteint un niveau supérieur à celui constaté ces dernières années.

### Aides à l'investissement

Le total de ces aides est de 279,1 M€. Ces dépenses sont en augmentation de 2,9 M€. Le niveau de paiement est élevé, les interlocuteurs demandant le versement des fonds rapidement.

### Primes et aides à l'exploitation

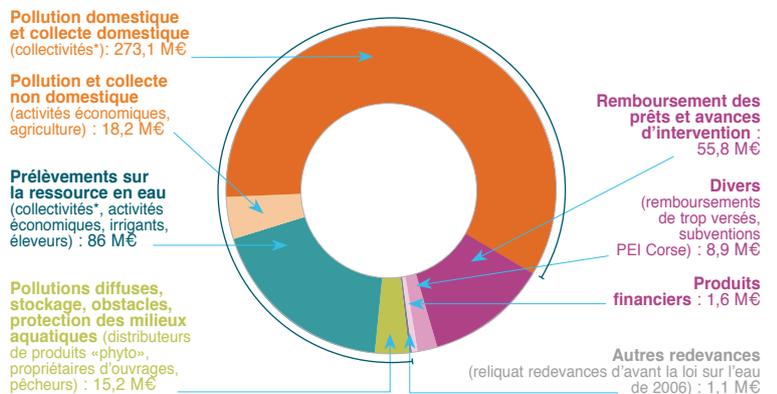
Le total de ces aides est passé de 95,4 M€ en 2009 à 104,2 M€ en 2010. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des primes pour épuration.

### Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) Corse

4,1 M€ provenant de l'ONEMA destinés aux opérations du PEI Corse ont été versés par l'agence en 2010. Ces aides devraient s'accroître les prochaines années compte tenu des projets engagés.

**RECETTES : 459,9 M€**

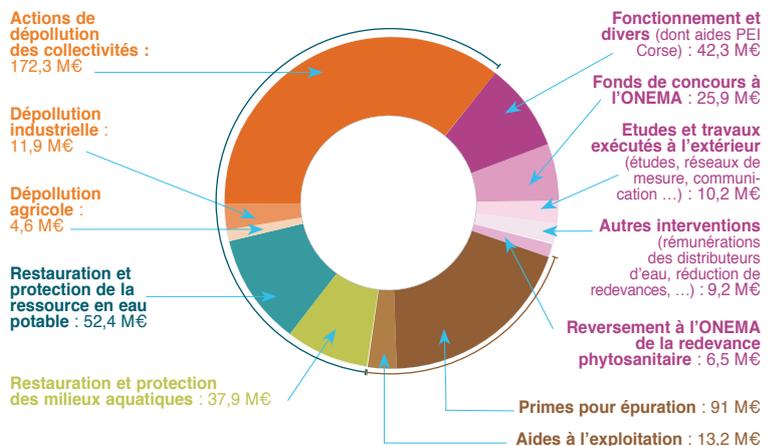
**Total redevances : 393,6 M€**



\*Répercutés sur le prix de l'eau payé par les ménages

**DÉPENSES : 477,4 M€**

**Total aides à l'investissement : 279,1 M€**



**Total aides à l'exploitation et primes : 104,2 M€**

## Édité

En juillet 2011 par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

## Création graphique

« ...bigbang/  
communication/ »

## Photos

©M. Colin, ©G. Poussard, ©F. Barratier, ©C. Moirenc, ©StephenVanHorn-Fotolia, ©Photocéans, ©Photodisc, ©R. Domergue, ©C. Condé, ©E. Caillot, ©F. Janisset, ©Gennady Kravetski, ©M.I Loup, ©L. Cadilhac, ©R. Lengereau, ©C. Lasnier, ©D. Palanque, ©Syndicat mixte Ardèche-Claire, ©CCIMP JC Attard, ©Envéo, ©S. Chapelet, ©EPTB Saône-doubs, ©M. Martini, ©N. Yana, ©Frapna, ©Cipel, ©Solidarités International, ©C. Campoy-Huser, ©D. Bergounhoux, ©JL Rigaux, ©Communauté d'agglomération du Pays ajaccien

## Photos de couverture

Embouchure du Petit Rhône, ©C. Moirenc

## Siège Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 04 72 71 26 00 | Fax 04 72 71 26 01

### Délégation Rhône-Alpes

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 04 72 76 19 00 | Fax 04 72 76 19 10

### Délégation de Besançon

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON  
Tél. 03 81 25 23 50 | Fax 03 81 25 23 51

### Délégation de Marseille

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE  
Tél. 04 96 11 36 36 | Fax 04 96 11 36 00

### Délégation de Montpellier

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549  
34961 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél. 04 67 13 36 36 | Fax 04 67 13 36 00

Retrouvez-nous sur le site [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

Carte des bassins Rhône-Méditerranée et Corse



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2011

---

DELIBERATION N° 2011-13

---

**ADHESION A LA STRATEGIE NATIONALE DE LA BIODIVERSITE 2011-2020**

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,  
délibérant valablement,

Vu la proposition du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et  
du Logement, d'adhésion à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020,

Ayant entendu l'exposé du Directeur relatif à ce projet,

**Article 1 :**

**RECONNAIT** l'intérêt de l'adhésion à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020  
compte tenu des actions entreprises par l'Agence au titre de la mise en œuvre du SDAGE.

**Article 2**

**CONSIDERE** qu'il est de l'intérêt de l'Agence à s'associer aux appels à projets lancés au  
niveau national sur les thématiques des zones humides ou de la continuité écologique.

**Article 3 :**

**AUTORISE** sur ces bases le Directeur à signer l'ensemble des documents visant à  
formaliser l'adhésion de l'Agence à la stratégie nationale pour la biodiversité.

Pour extrait conforme  
Le Directeur général,



Martin GUESPEREAU

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2011

---

DELIBERATION N° 2011-14

---

**TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2010-22 du 22 septembre 2010 adoptant l'énoncé modifié du 9<sup>ème</sup> Programme d'intervention sur la période 2007-2012, et notamment le tableau des autorisations de programme telles qu'arrêtées à l'annexe 1,

Considérant les besoins de transfert d'autorisations de programme entre lignes de programme,

DECIDE:

**Article 1** :

Les dotations d'autorisations de programme pour l'année 2011 sont modifiées, conformément au tableau en annexe 1. Les dotations d'autorisations de programme de l'année 2010 sont réduites aux décisions définitives de l'année 2010 (arrondies au millier d'euros supérieur) telles que décrites dans le rapport.

**Article 2** :

Le tableau de l'annexe 2 récapitule les autorisations de programme 2007-2012 tenant compte des mesures visées à l'article 1.

Pour extrait conforme  
Le Directeur général,



Martin GUESPEREAU

## TRANSFERTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en euros)

LCF Code	AP initiales 2011	Propositions de transferts AP	Dotations 2011 après transferts
11	52 000 000	9 600 000	61 600 000
12	75 100 000	-6 000 000	69 100 000
13	25 000 000		25 000 000
14	8 000 000	-3 600 000	4 400 000
15	4 000 000	1 400 000	5 400 000
17	101 600 000		101 600 000
18	15 200 000		15 200 000
21	30 000 000	-2 000 000	28 000 000
23	13 800 000		13 800 000
24	48 800 000		48 800 000
25	43 600 000		43 600 000
29	7 500 000		7 500 000
31	9 500 000		9 500 000
32	9 500 000	1 100 000	10 600 000
33	1 000 000	900 000	1 900 000
34	4 400 000		4 400 000
41	12 700 000	-600 000	12 100 000
42	1 500 000	-500 000	1 000 000
43	26 000 000		26 000 000
44	10 300 000	-300 000	10 000 000
50	36 900 000		36 900 000
	<b>536 400 000</b>	<b>0</b>	<b>536 400 000</b>

**ANNEXE 2**

**9ème PROGRAMME (2007-2012) – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PAR LIGNE CONTROLE FINANCIER AU 30 juin 2011 (en M€)**

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total programme
11	STATIONS D'EPURATION COLLECT.	102	124,5	159,9	98,2	61,6	43,8	590,0
12	RESEAUX COLLECTIVITES	84,3	64,2	67,8	62,1	69,1	75,5	423,0
13	POLL. ACTIVITES ECO. HORS AGRI	13,8	19,1	10,4	19,5	25	30	117,8
14	ELIMINATION DES DECHETS	11,4	8,3	6,8	8,0	4,4	8	46,9
15	ASSISTANCE TECHNIQUE	5,2	6,5	7,8	7,2	5,4	4	36,1
16	PRIME POUR EPURATION	89,4	0		0,0	0		89,4
17	AIDE A LA PERFORMANCE EPURATOIRE	12,6	110,9	84,3	92,9	101,6	98,7	501,0
18	LUTTE CONTRE LA POLL. AGRICOLE	7,6	1,6	5,8	13,0	15,2	15,6	58,8
<b>sous total "Lutte contre la pollution"</b>		<b>326,3</b>	<b>335,1</b>	<b>342,8</b>	<b>301,0</b>	<b>282,3</b>	<b>275,6</b>	<b>1863,1</b>
21	GESTION QUANTITATIVE RESSOURCE	5,6	11,1	12,1	31,9	28	22,9	111,6
23	PROTECTION DE LA RESSOURCE	9	7,5	10,7	9,6	13,8	14	64,6
24	MILIEUX AQUATIQUES	22,5	15,6	28,9	32,3	48,8	58,8	206,9
25	EAU POTABLE	44	40	37	39,3	43,6	43,6	247,5
29	APPUI A LA GESTION CONCERTEE	10,7	9,5	6,6	5,9	7,5	7,5	47,7
<b>sous total "Ressource"</b>		<b>91,8</b>	<b>83,7</b>	<b>95,3</b>	<b>119,0</b>	<b>141,7</b>	<b>146,8</b>	<b>678,3</b>
31	ETUDES GENERALES	8,5	6,6	6,2	6,4	9,5	9,5	46,7
32	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE	8,4	9,7	10,2	11,3	10,6	10,8	61,0
33	ACTION INTERNATIONALE	0,5	0,4	0,3	2,4	1,9	1	6,5
34	INFORMATION, COMMUNICATION	3,8	6	4,3	6,0	4,4	4,4	28,9
<b>sous total "développement politique"</b>		<b>21,2</b>	<b>22,7</b>	<b>21</b>	<b>26,1</b>	<b>26,4</b>	<b>25,7</b>	<b>143,1</b>
41	Fonctionnement hors amortissement hors personnel	10,1	11,4	13,1	11,5	12,1	12,5	70,7
42	Immobilisations	1	1,1	1,4	0,9	1	1,5	6,9
43	Personnel	21,8	23,7	25,1	25,2	26	26,5	148,3
44	Charges de régularisation	10,4	30,6	14,4	10,4	10	9,2	85,0
<b>sous total "Dépenses courantes et autres dépenses"</b>		<b>43,3</b>	<b>66,8</b>	<b>54</b>	<b>48,0</b>	<b>49,1</b>	<b>49,7</b>	<b>310,9</b>
50	Fonds de concours	18,4	25,9	28,2	32,5	36,9	34,9	176,8
<b>Total</b>		<b>501</b>	<b>534,2</b>	<b>541,3</b>	<b>526,5</b>	<b>536,4</b>	<b>532,7</b>	<b>3172,1</b>

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2011

---

DELIBERATION N° 2011-15

---

**AVENANT AU BAIL DE MONTPELLIER**

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE-CORSE, délibérant valablement,

Vu la présentation puis le débat ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil le 31 mars 2011 sur le projet de SPSI et sur les avis formulés par les tutelles,

Vu le rapport du Directeur Général de l'Agence,

**AUTORISE** le Directeur Général :

- à poursuivre les réflexions nécessaires au rapprochement des directions régionales de l'ONEMA et de l'Agence de l'Eau à Montpellier,
- à conclure et à signer, sans attendre la fin du bail, un avenant à ce bail permettant de réduire les surfaces actuellement louées,

**DEMANDE** à être informé des évolutions de ce dossier lors de la prochaine réunion du Conseil.

Pour extrait conforme  
Le Directeur général,



Martin GUESPEREAU

---

DELIBERATION N° 2011-16

---

**AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE et CORSE,  
après avoir délibéré,

**D E C I D E** que l'amortissement des immobilisations sera effectué en linéaire au *prorata temporis* à compter du mois au cours duquel la mise en service est intervenue, selon les durées ou quantités d'utilisation ci-après :

- bâtiments en matériaux de bonne qualité	50 ans
- constructions légères	20 ans
- aménagements légers de locaux	3 ans
- mobilier	10 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel informatique et bureautique	5 ans
- droits et logiciels de base	3 ans
- matériel de laboratoire, de mesure et d'atelier	5 ans

La présente délibération se substitue à la délibération n° 2009-55 du 3 décembre 2009.  
Elle s'applique aux immobilisations acquises à partir de l'exercice 2011.

Pour extrait conforme  
Le Directeur général,



Martin GUESPEREAU

---

DELIBERATION N° 2011-17

---

**AJUSTEMENT DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT  
DE L'AIDE A L'EXPLOITATION DES SYSTEMES D'AUTOSURVEILLANCE  
EN INDUSTRIE**

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,  
délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2010-22 du Conseil d'administration du 22 septembre 2010 approuvant  
l'énoncé du 9<sup>ème</sup> programme révisé de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et corse,

Vu la délibération 2006-39 modifiée, du 7 décembre 2006 fixant les conditions d'attribution et  
de versement de l'aide à l'exploitation des systèmes d'autosurveillance en industrie (sous-  
programmes techniques Rhône-Méditerranée et Corse)

Vu le rapport de présentation du Directeur de l'Agence,

D E C I D E

**L'ARTICLE 2 : MODALITES DE CALCUL ET DE VERSEMENT**, de la délibération 2006-39  
modifiée, du 7 décembre 2006 fixant les conditions d'attribution et de versement de l'aide à  
l'exploitation des systèmes d'autosurveillance en industrie (sous-programmes techniques  
Rhône-Méditerranée et Corse) est rédigé de la façon suivante :

*« La participation financière est accordée sous la forme d'une subvention égale à 70% d'un  
montant annuel forfaitaire, traduisant les coûts annuels de fonctionnement du système  
d'autosurveillance. Ce montant forfaitaire s'établit selon la relation suivante :*

$$M_F = C_F \times C_1 \times C_2, \text{ où :}$$

- $M_F$  est le montant annuel forfaitaire exprimé en euros,
- $C_F$  est le coût forfaitaire annuel exprimé en euros par point d'autosurveillance, fixé à  
13 500 € pour les années **2010 à 2012**. »

Le reste de la délibération est sans changement.

Pour extrait conforme  
Le Directeur général,



Martin GUESPEREAU

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2011

---

DELIBERATION N° 2011-18

---

**REMISE GRACIEUSE DE CREANCES  
(Convention 2003-1669)  
SOCIETE METALTEMPLE**

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,  
délibérant valablement,

Vu le 8<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse,

Vu la Convention d'aide 2003-1669,

DE C I D E

**Article 1**

Les annuités de 2010 et 2011, de 37 029,87 € chacune de la convention n° 2003-1669 sont supprimées.

Les deux titres émis feront l'objet d'une annulation.

**Article 2**

L'ensemble des annuités prévues sur les années suivantes sera annulé à réception des demandes écrites des Ministres chargés du Budget et de l'Ecologie et après versement du solde prévu dans la modification du plan de redressement.

**Article 3**

Cette décision sera transmise au Tribunal de Commerce de Chambéry.

Pour extrait conforme  
Le Directeur général,



Martin GUESPEREAU